

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU



CONGRÈS SNEP-FSU 2026

UN OUTIL DE LUTTE POUR L'EPS, LE SPORT ET NOS MÉTIERS...



RAPPORT D'ACTIVITÉ
2021-2025

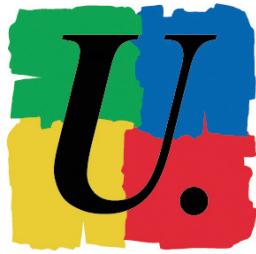
P. 4-11

RAPPORT
FINANCIER
P. 18-19

MODIFICATIONS
STATUTAIRES
P.20

THÈMES
P.23-26





ENGAGÉ·ES AU QUOTIDIEN

SOMMAIRE

ÉDITO	P.3
■ Pour une dynamique partagée	
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021-2025	P.4-11
UNITÉ-ACTION ET SANS TENDANCE (U&A)	P.12-13
■ Engagée contre toutes les inégalités et dominations	
LISTE POUR LE BUREAU NATIONAL U&A SNEP-FSU 2026	P.14
TEXTE D'ORIENTATION DE L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE ET DES SYNDIQUÉ·ES HORS TENDANCE	P.15-16
LISTE ÉÉ 2026	P.17
RAPPORT FINANCIER	P. 18-19
MODIFICATIONS STATUTAIRES	P.20
U&A ET SANS TENDANCE APPELÉE À VOTER POUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ ET LE RAPPORT FINANCIER	P.21
RÉPONSE DE L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE (ÉÉ) AU RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL	P.22
THÈMES	P.23-26
■ Thème 1. Redonner à l'École publique les moyens d'émanciper toutes les jeunesse !	
■ Thème 2. Démocratiser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs, une urgence pour la jeunesse et le pays !	
■ Thème 3. Reconnaître l'engagement des agent·es de la Fonction publique, au service de l'intérêt général !	
■ Thème 4. Quel syndicalisme pour améliorer nos métiers et transformer l'avenir ?	
CONGRÈS DU SNEP-FSU. UNE BOUFFÉE D'AIR POUR CONSTRUIRE L'AVENIR DE NOS MÉTIERS !	P.27
VOTEZ, PARTICIPEZ À VOTRE A.G. OU CONGRÈS	P.28



Édito

POUR UNE DYNAMIQUE PARTAGÉE

En mars 2026 se déroulera le congrès national du SNEP-FSU. Ce moment de vie démocratique se déroule dans un contexte instable tant au niveau international que national. La situation politique dans laquelle nous nous trouvons, empêche la lisibilité de la période, alors même que se déroule le vote du budget et que nous sommes à 4 mois d'élections municipales. La montée de l'extrême droite sur ces dernières années, favorisée par les politiques libérales et de destruction des services publics, implique de la part de nos organisations syndicales une plus grande activité de conviction auprès de la profession afin d'augmenter le rapport de forces.

Dans cette optique, les phases départementales et académiques du congrès seront essentielles et doivent être des temps d'échanges avec le plus grand nombre de syndiqué·es. Ces congrès seront d'autant plus importants pour la profession que bon nombre d'espaces de débats ont été supprimés.

Ce bulletin spécial congrès retrace l'activité du SNEP-FSU sur la période 2021-2025, chaque syndiqué·e devra se prononcer sur les rapports d'activité et financier présentés et sur les listes et motions d'orientation. Ce bulletin sera complété par des bulletins départementaux et académiques qui comporteront des éléments spécifiques liés au territoire (département ou académie).

Le vote sur l'ensemble des éléments cités est essentiel, il valide ou invalide l'activité du SNEP-FSU et permet d'établir des perspectives sur les années à venir concernant nos mandats ou encore l'activité syndicale à mener. Voter massivement permet de répondre en partie à la question de la légitimité des équipes nationales, académiques ou départementales, de l'orientation choisie.

Nous vous invitons donc à voter dès réception du matériel de vote joint dans le bulletin académique ou départemental et à participer aux congrès départementaux et académiques, pour ce moment fort de démocratie syndicale.

Édito écrit le 13 novembre 2025

Coralie BÉNECH



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021 - 2025

Le rapport d'activité sur une période de quatre années compte tenu du contexte national et international relève de la gageure. Ce rapport ne reprend donc que les grands axes d'activité sans pouvoir les approfondir et entrer dans le détail.

Des contextes au niveau international et national instables et inquiétants

Crise du Covid, guerres, instabilité politique et gouvernementale, budgets et grandes réformes dont celle des retraites, passés à coup de 49.3, lois sécuritaires, crise écologique, JOP de Paris... la période depuis le congrès de Porticcio a été marquée par une grande actualité mais aussi une instabilité et des crises multiples qui s'intensifient. Sur la scène internationale, en février 2022, la Russie déclenche la guerre en Ukraine. Celle-ci perdure encore aujourd'hui et fait de nombreuses victimes parmi les populations civiles. Israël, qui n'a jamais cessé ses opérations de colonisation, a enclenché un conflit armé dépassant toute mesure contre la Palestine, suite à l'attaque terroriste du Hamas du 7 octobre 2023, et notamment dans la bande de Gaza, amenant l'ONU à qualifier de génocide les opérations israéliennes. Le SNEP-FSU avec la FSU, attachés à la paix dans le monde ont participé activement aux opérations de soutien des peuples victimes de ces conflits et à de très nombreuses mobilisations revendiquant une paix juste et durable. Ces mouvements ont été le théâtre de répressions en France sous la férule de G. Darmanin arguant que toute manifestation pro-palestinienne était de fait « antisémite » ou de nature à troubler l'ordre public. Malgré ce contexte, le SNEP-FSU a continué son partenariat avec la FSGT et la Palestine pour développer les activités physiques et sportives, source d'émancipation d'une partie de la population.

L'arrivée de Trump au pouvoir aux États Unis a exacerbé ces tensions dans un monde de plus en plus dirigé par des ultralibéraux avec des volontés expansionnistes pour annexer des territoires potentiellement source de profits.

Cette instabilité internationale se double d'une instabilité politique française. Depuis 2021, sept Premiers ministres se sont succédé : J. Castex, É. Borne, G.

Attal, M. Barnier, F. Bayrou et S. Lecornu (2). Cette situation inédite s'est renforcée suite à la décision d'É. Macron de dissoudre l'Assemblée nationale en juin 2024, après la défaite du camp présidentiel aux élections européennes. Le refus de reconnaître le résultat des urnes à l'issue de ces élections mettant le NFP en tête, dont le SNEP-FSU avait soutenu le programme, et de nommer un-e premier-e ministre issu-e de ses rangs, alliés avec une tripartition de l'assemblée sans majorité absolue aboutit à des politiques de passage en force et à des motions de censure à répétition, le recours à l'article 49 alinéa 3 même s'il avait été fortement mobilisé dans la période précédente s'est normalisé. La volonté de continuer coûte que coûte la politique engagée, politique de l'offre au bénéfice des plus riches, a donné lieu à de très nombreuses mobilisations, manifestations et journées de grèves initiées par des collectifs et/ou l'intersyndicale interprofessionnelle. Ces journées, si elles n'ont pu faire infléchir les politiques gouvernementales, ont permis de mettre au cœur des débats la nécessité de plus de justice sociale et fiscale et à « gagner » la bataille des idées. Plus de 70 % des Français-es sont opposé-es à la réforme des retraites, 86 % des Français-es plébiscitent la taxe Zucman, 60 % opposé-es à la loi Duplomb... La mobilisation de la sphère médiatique pour contrer ces avancées idéologiques en est le révélateur.

Un président sourd aux aspirations des Français-es pour plus de justice sociale, fiscale et environnementale, des inégalités et un taux de pauvreté qui explosent, des attaques incessantes sur les services publics et ses agent-es, un climat international anxiogène avec des conflits, une montée des populismes... le terreau est de plus en plus fertile pour une extrême droite qui s'empare de ce mal-être social pour faire croire au fait qu'elle serait la solution. Le renfermement sur soi dans une société qui les ignore porte

nombre de nos concitoyen·nes à être séduit·es par ces discours populistes et extrémistes. Les divisions politiques de la gauche, le rapprochement d'une partie de la droite vers l'extrême droite participent de cette dynamique néfaste. Pour le SNEP et la FSU, l'extrême droite est un danger pour la démocratie, pour la cohésion sociale, pour les femmes, pour le monde du travail. Elle ne porte aucune rupture à l'ultralibéralisme. L'engagement dans toutes les campagnes pour contrer l'extrême droite (expressions, meetings, matériels, publications...) est une constante travaillée au sein de la FSU.

Les attaques contre l'État social ont émaillé l'action politique depuis l'accession d'É. Macron au pouvoir. Elles se traduisent par des atteintes aux droits des chômeur·ses, sur les retraites, les congés maladie, la protection sociale dans son ensemble, les droits des femmes, les jeunes, les fonctionnaires... Sur l'ensemble de ces sujets, le SNEP-FSU a été actif et a participé à la construction et à la mise en œuvre des campagnes et





mobilisations avec la FSU. Il a produit des outils pour expliquer, vulgariser l'ensemble des enjeux et permettre à chacun·e de se mobiliser.

La réalité de ces politiques s'objective dans les projets de budgets qui deviennent l'enjeu déterminant de toutes les luttes. La volonté de préserver les priviléges de quelques-un·es au détriment de l'ensemble de la population et notamment des plus démunis·es, au détriment des services publics et de la Fonction publique, portée par une caste gouvernementale en déconnexion totale avec les réalités vécues par les Français·es exacerbé les tensions et un refus d'avoir à payer les gabegie budgétaires rendues visibles par nos actions (211 milliards accordés aux grands groupes et aux plus riches sans contrepartie, refus de la taxe Zucman... à mettre en regard avec la volonté de faire 44 milliards d'économie).

Cette lutte est aussi celle contre toutes les discriminations. Déconstruire des discours visant à cibler des catégories de population pour en faire des boucs émissaires masquant les inepties politiques est une des caractéristiques d'un système qui ne fonctionne que sur la base du tri social et de la construction d'inégalités essentialisées.

Dans ce système, l'Éducation nationale n'est pas en reste. Après la période Blanquer, pas moins de 7 ministres se seront succédé (à l'heure de cette écriture) rue de Grenelle. Les orientations de Blanquer visant, ni plus ni moins qu'à renforcer le tri social dès le plus jeune âge, restent en vigueur. Instauration de tests

standardisés en CP, CM2, 6^{ème}, 4^{ème}, en seconde générale et professionnelle, à l'entrée en CAP, Tests de condition physique en 6^{ème}, expérimentation de ces tests en seconde, 2 h de sport, APQ, groupes de niveaux devenus « de besoins », parcours en Y dans la voie professionnelle... Tous les instruments permettant de trier les élèves, au prétexte d'une volonté de remédier à leurs difficultés, augurent d'une transformation en profondeur du service public d'Éducation et la mise en place d'un système à deux vitesses qui est de plus en plus présent. Sur l'ensemble de ces dossiers, le SNEP-FSU a livré ses analyses, donné des argumentaires et contesté les orientations qu'elles sous-tendent. Il a invité la profession à résister à toute forme de pression et à refuser toute expérimentation contraire aux valeurs qu'il porte.

Dans le même temps que s'installaient ces dispositifs, l'administration s'est lancée dans la réforme de l'ensemble des contenus avec des révisions programmatiques d'un côté et de l'autre une refonte du diplôme national du brevet. L'objectif avoué d'alors résidait dans le manque d'exigences du certificatif qui menait une trop grande proportion d'élèves à réussir sans réellement disposer des acquis nécessaires. Jamais les conditions de travail des enseignant·es et d'étude des élèves n'ont été au cœur des réflexions pour démocratiser la réussite scolaire.

Parallèlement à l'affaiblissement de l'école publique à travers ces multiples réformes et le manque de moyens, les établissements privés prolifèrent, accentuant les inégalités et permettant de maintenir un séparatisme social qui est à l'opposé de l'objectif d'émancipation de tous et toutes.

Pour parachever « l'œuvre » de reconfiguration de l'Éducation nationale, le ministère s'attaque à une réforme de la formation initiale des enseignant·es dont les effets à court et moyen termes transformeraient la professionnalité de ces dernier·es, les faisant basculer plus avant dans des formes de simples applications des consignes et réformes gouvernementales. De concepteur·rice à applicateur·rice, les enseignant·es pourraient voir leurs statuts remis fondamentalement en cause. Cette volonté étant déjà un des objectifs de la loi de la transformation de la Fonction publique, dont les collègues commencent à voir les effets (contractualisation, individualisation, fonctionnaire sujet) sur le terrain.

Dans la conception libérale d'une transformation de l'École visant à dégager des élites d'un côté, de la main d'œuvre d'un autre, programmes, certifications et transformation du travail enseignant pourraient ne pas suffire et c'est à cette occasion que surgit une « Convention sur les temps de l'enfant » qui vise à re-travailler les temps d'École. Quand on sait que chaque réflexion sur la question des rythmes a abouti à moins d'École, on ne peut que nourrir des craintes de formes d'externalisation voire à des renvois purs et simples de certains enseignements en dehors des temps scolaires. C'est la raison pour laquelle le SNEP-FSU a développé des arguments et a proposé une contribution spécifique au CESE complétant celle de la FSU.

La tenue en France des JOP 2024 a permis de mettre le rôle du sport et de l'accès à la culture sportive et artistique dans les débats. Ce fut un événement festif prouvant que des valeurs d'égalité, de fraternité, de solidarité entre les peuples peuvent exister, malgré la marchandisation de l'événement. Malheureusement, un an après les JOP, aucune politique de démocratisation des pratiques sportives n'a été engagée.

Durant ce mandat, le SNEP-FSU a mené de nombreuses batailles tant générales que spécifiques et a organisé le temps militant autour de fils rouges sous forme de campagnes annuelles. Allier campagne spécifique et combats environnementaux, sociaux et sociétaux, les deux se complétant et se nourrissant, a été le modus operandi de ces quatre dernières années.

CAMPAGNE : 4 HEURES D'EPS UN ENJEU MAJEUR DANS LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS

L'appel du congrès de Porticcio pour une augmentation des horaires d'éducation physique et sportive sur toute la scolarité a engagé le SNEP-FSU dans une lutte permanente et multiforme contre les inégalités sous toutes leurs formes (sociales, culturelles, scolaires, de genre, territoriales ou liées au handicap) et pour le développement et le renforcement de l'EPS à l'École. En déclinant le projet fédéral de plus et mieux d'école, le mandat des 4 h d'EPS initie une pluralité de revendications spécifiques dont la profession est un pilier pour l'élévation du rapport de force. Pour cela, les rencontres directes, les temps de débat avec la profession constituent les pratiques syndicales indispensables à la conscientisation des enjeux.





CONGRÈS 2026

Notre revendication pour 4 h d'EPS questionne la nature des contenus enseignés, les recrutements nécessaires, le nombre et l'état des équipements sportifs et nécessite des points d'appuis associatifs, institutionnels et parmi les usager·es pour en permettre l'avènement.

Les programmes alternatifs du SNEP-FSU (2022) ont été l'occasion de créer les conditions d'un contre-pouvoir ancré au plus près du quotidien professionnel en construisant, lors des journées de l'EPS, les contenus de notre discipline avec les collègues.

Dans l'optique visant à rencontrer la profession sur les questions éducatives et pédagogiques, les journées de l'EPS organisées dans les académies se sont multipliées et ont permis de développer nos orientations et d'en débattre avec les enseignant·es. Celles-ci rassemblent plus de 3 000 collègues chaque année. L'opération « programmes alternatifs » a abouti à la réalisation complète d'un nombre important de « fiches APSA », d'un texte préambule aux programmes et des publications nombreuses sur ces thèmes, que ce soit dans les bulletins courants, spéciaux ou bien sur notre site internet. Le bulletin spécial « programmes et certification » est devenu le support de nombreuses interventions lors des journées de l'EPS notamment. Le SNEP-FSU a pris les devants quant à l'écriture des nouveaux textes en LP, lycée et dernièrement collège, même si nous ne pouvons que constater le refus de la part de l'institution d'ouvrir de véritables négociations sur les textes officiels.

La stabilisation et l'évolution de la réussite des « Journées de l'EPS » repose, entre autres, sur le travail effectué chaque année avec les responsables académiques des questions éducatives, qui se réunissent une fois par an.

L'enquête XXL, menée auprès des élèves et des parents d'élèves en 2022, a recueilli plus de 51 000 réponses. Les résultats sont sans appel et confortent notre orientation. 95 % des parents estiment l'EPS importante, 60 % des élèves déclarent que c'est la matière qu'elles et ils préfèrent et 57 % souhaitent en voir les horaires augmenter.

Avec en point de mire les JOP 2024, la pétition « Pour une jeunesse plus sportive » a recueilli près de 12 000 signatures et les États généraux organisés en décembre 2023 ont rassemblé des acteur·rices des mondes sportif, politique et associatif. Le développement et le renforcement de l'EPS à l'École est un

consensus partagé.

Dans le cadre de la grève EPS et de la manifestation nationale à Paris le 15 mars 2024, les « flammes de l'EPS » ont mobilisé militant·es et collègues pour mettre l'EPS à l'honneur dans tous les territoires. La « web série » hebdomadaire ainsi constituée restera une initiative d'envergure. Le 15 mars 2024, si la profession n'a pas massivement répondu à l'appel de la manifestation nationale, le dynamisme des 1 000 participant·es à l'évènement place de la République à Paris, associé à la réalisation d'une émission en direct sur les lieux avec des partenaires syndicaux, associatifs, des élus·es ont permis l'émergence de nos revendications dans le contrat de législature présenté par le NFP aux élections législatives de juin 2024.

Suite aux JOP 2024 et en l'absence de l'héritage promis, la campagne s'est poursuivie avec pour support une enquête nationale sur la situation de l'enseignement de l'EPS au prisme des équipements sportifs, le Gymnase score. Près de 5 000 réponses et des résultats qui appellent des décisions urgentes et à la hauteur des besoins : 49 % des établissements sont en situation urgente (classement D ou E), 14 % des collégien·nes ne pratiqueront pas la natation durant leur scolarité faute de piscine à proximité. Des initiatives locales sont d'ores et déjà organisées et se poursuivront pour médiatiser les résultats et sensibiliser les acteur·rices et décideur·ses afin d'infléchir les politiques locales.

Parallèlement et en soutien de ces différentes formes de campagne, les Semaines de l'EPS, initiées en 2020, constituent chaque année à l'automne un moment fort de la médiatisation pour la démocratisation d'accès aux pratiques physiques, sportives et artistiques et le nécessaire renforcement de l'EPS à l'École.

La campagne spécifique se poursuit pour l'année en cours en se fondant toujours sur les problématiques liées au métier : la reconnaissance et la valorisation de la mission de coordination des APSA, la revendication de moyens pour l'enseignement de la natation et la question des programmes.

La permanence de notre campagne a permis une percée de nos revendications dans les programmes des partis politiques du bloc de gauche et la présence du SNEP-FSU dans de nombreux médias. La dynamique a également permis d'obtenir une victoire comme le licenciement du directeur national de



l'UNSS. Enfin, la courbe positive de la syndicalisation doit nous inviter à garder notre cap et renforcer les liens et les luttes avec la profession.

La mise en place en 2025 de l'observatoire de l'EPS, enquête qui sera annuelle, va permettre de mesurer les évolutions de la discipline, le ressenti des enseignant·es et leurs attentes vis-à-vis de l'École, de l'EPS et de leur métier.

SPORT SCOLAIRE : UNE BATAILLE PERMANENTE

L'UNSS a connu 7 président·es et 3 directeur·rices (DN) dont 2 nommé·es par J-M. Blanquer et le dernier par É. Borne sur la période qu'on peut qualifier de charnière, avec une intensification des mobilisations et un engagement fort du SNEP-FSU suivi par l'immense majorité de la profession.

Dans cette période les enseignant·es d'EPS ont dû faire face à de nombreuses entraves qui ont impacté rencontres et entraînements. Le SNEP-FSU est intervenu auprès du ministère et a obtenu la levée de ces restrictions à l'exception de vigipirate renforcé, toujours en cours pour 2 départements en 2025.

Le MEN a mis en place des dispositifs concurrentiels à l'AS : Plan mercredi, 2S2C, 2 h de sport au collège. L'engagement fort des collègues dans leurs AS démontre que ces dispositifs ne fonctionnent pas et le nombre de licencié·es est toujours en augmentation.

De même les réformes des lycées fragilisent toujours plus les AS et pèsent sur l'avenir des compétitions : le nombre de lycées ne libérant plus le mercredi après-midi est en constante augmentation. Le dernier DN en date déclare



que c'est à l'UNSS de s'adapter avec des contenus différenciés collège/lycée. C'est une bataille qu'il va nous falloir poursuivre, car il n'est pas question de renoncer à un sport scolaire émancipateur, accessible au plus grand nombre. De même, les mesures choc des savoirs ou encore l'obsession du remplacement sont venus impacter le fonctionnement des associations sportives, même si les multiples interventions au local et au ministère ont limité leurs effets.

Le SNEP-FSU se mobilise fortement contre une gouvernance de plus en plus verticale et des décisions unilatérales de la DN. Sous notre pression, un 1er rapport sur la gouvernance de l'UNSS en 2021, puis un 2^{ème} en 2024 ont été conduits. Le ministère refuse de nous en donner les conclusions mais nous continuons nos démarches pour les obtenir. Les conséquences de ces 2 gouvernances, notamment sur la mauvaise gestion financière et le règlement sportif qui réduit l'accès aux compétitions pour le plus grand nombre, ont été largement dénoncées par la profession qui a suivi le SNEP-FSU en se mobilisant partout dans les territoires (rassemblements locaux mais aussi devant le siège de l'UNSS en septembre 2023 et au CNOSF en janvier 2024, articles dans la presse nationale et régionale, pétitions). Les dérives budgétaires de l'équipe Girault (accord transport, masse salariale, cabinets privés qui ont abouti à 3 déficits successifs de 12,3M€, puis 2 fois 1M€) ont conduit au licenciement de O. Girault en mars 2025. Mais ce n'est qu'une 1^{ère} victoire car le nouveau DN entouré de l'équipe précédente est en charge d'une révision des statuts de l'UNSS dont nous ignorons les intentions.

Avec les mesures budgétaires des gouvernements successifs, les enseignant·es d'EPS doivent faire face à des mesures injustes concernant par exemple la rémunération des coordos de district. Le SNEP-FSU multiplie les interventions auprès des instances concernées et avec les collègues, ce qui a permis que certaines décisions soient revues.

De nombreux stages et rencontres avec les collègues, des étudiant·es, des cadres UNSS ont été organisés sur la période : près de 700 collègues, dont des cadres UNSS, y ont participé. Le séminaire national de mars 2024 a réuni 100 collègues au CNOSF.

LA CARRIÈRE : LE SNEP-FSU PORTEUR D'UN PROJET DE FONCTION-NAIRE CONCEPTEUR-RICE

Depuis le congrès de Porticcio, le SNEP-FSU n'a eu de cesse d'intervenir et de peser pour l'amélioration des carrières malgré le contexte défavorable des politiques menées et l'affaiblissement des capacités d'intervention des élus partisans, situation aggravée depuis la disparition des CAP par corps en 2022. Malgré tout, nous avons obtenu le dé-contingement de l'accès à la classe ex, sa dé-fonctionnalisation et la linéarisation de l'échelon spécial de la classe exceptionnelle pour les professeur·es d'EPS, le respect des conditions d'attribution de l'IMP coordo des APSA gagné devant la justice que le ministère essaie pourtant toujours de contourner, le versement de l'ISG aux stagiaires, le versement de l'IRPL... Nos multiples interventions avaient aussi abouti à une avancée sur le déroulement de carrière en classe normale, mais celles-ci n'ont pas obtenu d'arbitrage favorable de Bercy. Les mobilisations, dont celle majoritaire du 5 décembre 2024, ont aussi permis de contrer la volonté du gouvernement d'imposer 3 jours de carence en cas de CMO sans toutefois réussir à revenir sur la baisse de rémunération à 90 %. Les droits des agent·es ont été sans cesse attaqués pour dégager des ressources pour assurer la politique de l'offre portée par Macron ou répondre à une conception libérale de la Fonction publique. Ainsi, l'emploi précaire n'a eu de cesse de se développer au détriment de l'emploi statutaire, le PACTE a été instauré mais fortement contré grâce à l'activité syndicale déployée, les postes à profil POP ont été pérennisés malgré leur cuisant échec... Les droits des agent·es de la Fonction publique s'avèrent être un élément d'ajustement budgétaire. Le PACTE

fait partie d'une politique de développement des primes et de l'individualisation du salaire visant à faire croire à une revalorisation et à développer les concurrences entre personnels. Le SNEP avec les syndicats de la FSU et des différentes intersyndicales, a pris toute sa part dans la construction des nombreuses journées de mobilisation, notamment contre la réforme des retraites Borne en 2023. Si cette dernière s'est imposée, la bataille des idées auprès de la grande majorité de la population a été gagnée et les mobilisations doivent se poursuivre pour l'abrogation de cette réforme. Les attaques incessantes à l'encontre de la Fonction publique ont dégradé les conditions de travail et la reconnaissance des agent·es avec des impacts forts sur la qualité des services publics. Le SNEP-FSU mène un travail important dans l'accompagnement des collègues dans les recours imposés depuis la suppression des commissions paritaires et continue de mener la bataille contre la loi de la transformation de la Fonction publique. Ces politiques, dont notamment l'absence de revalorisation salariale, sont évidemment en grande partie responsables de la baisse d'attractivité et du découragement, poussant de plus en plus de collègues à souhaiter quitter le métier, même si notre profession reste peu touchée. Pour preuve le nombre de candidat·es aux concours est resté stable. Le SNEP-FSU a agi au quotidien pour plus de recrutements permettant de répondre aux besoins. Les rapports de force créés ont permis d'obtenir quelques recrutements supplémentaires depuis 2022. Cela reste insuffisant, mais ne pas reculer dans un contexte de baisse montre que les luttes présentent.

SUPÉRIEUR : UNE AUGMENTATION DU RAYONNEMENT DU SNEP-FSU

Le SNEP-FSU a développé son activité auprès des collègues en STAPS - SUAPS - GE, ce qui lui a permis de monter en syndicalisation (+13,5 %) et en audience, le SNEP-FSU se maintient dans les INSPE.

Ceci dans un contexte où le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) est miné par les ravages de l'idéologie néolibérale depuis près de 20 ans. Cette idéologie met en œuvre simultanément déréglementation - dé-nationalisation, sous financement budgétaire permanent, New Management Public (NMP) et mise en concurrence, « dé-démocratisation ». Elle aboutit,



CONGRÈS 2026

entre autres, à la précarisation étudiante avec une augmentation des coûts (dont la taxe « contribution vie étudiante »), une dégradation des conditions de travail des personnels et un développement continu en peu de temps de l'enseignement supérieur privé (26,5 % des effectifs). L'objectif politique est de créer un marché de l'ESR avec une formation utilitariste, formatée, adaptée aux besoins du marché du travail de l'économie capitaliste. Le sport, les APSA à l'université n'y échappent pas !

Le nombre d'enseignant·es de statut de second degré (ESAS) toutes disciplines confondues affecté dans l'ESR, diminue depuis plus de 10 ans alors que le nombre d'ESAS – EPS, grâce à l'activité revendicative, se maintient en STAPS et SUAPS. Par ailleurs, le SNEP-FSU a mené une activité importante sur leurs salaires et leurs conditions de travail, y compris à travers la modification du décret Lang.

Le SNEP-FSU a multiplié les initiatives et les rencontres avec les personnels : « Urgence en STAPS » avec l'obtention de 5 millions € (80 postes) en 2022, l'organisation des assises du sport à l'université en octobre 2023 réunissant plus de 100 collègues et autres acteurs·rices, des conférences sur « Les 40 ans de l'EPS à l'EN » dans les STAPS - INSPE et multiples réunions sur les sujets d'actualité dont la formation des enseignant·es. Le SNEP FSU a par ailleurs mis en place une aide pour les étudiants·es, formateurs·rices à travers des outils sur notre site pour préparer les oraux du CAPEPS.

À travers un travail sur l'état des lieux des associations sportives universitaires en 2024-2025, le SNEP-FSU a réalisé de nombreuses interventions contre l'orientation politique de new management public que prend la FFSU.

FORMATION DES ENSEIGNANT·ES : UNE ENIÈME RÉFORME DE LA FORMATION CONDUITE EN TOUTE HÂTE

Le SNEP-FSU a toujours été moteur sur les questions relatives à la formation des enseignant·es. La filière très spécifique des STAPS, notamment la filière éducation et motricité, étant reconnue pour ses apports multiples dans la formation initiale. Les chiffres étaient jusqu'à présents révélateurs d'une filière qui se portait bien, pas de problème de recrutement, peu de professeur·es d'EPS démissionnaires ou encore licencié·es durant leur stage. Alors même que la filière

aurait pu être prise en exemple, et que la dernière réforme de la formation a fini d'aboutir en 2022, É. Macron a décidé que la solution pour résoudre la crise d'attractivité à laquelle sont confrontés les métiers de l'enseignement, serait de placer le concours à BAC +3. La réponse figure pourtant dans de nombreuses enquêtes : il faut agir sur les salaires et les conditions de travail.

Le SNEP-FSU a largement bataillé contre cette nouvelle réforme. Les questions de notre filière et des concours ont été largement abordées. Grâce à l'opiniâtreté du SNEP-FSU, nous avons obtenu le maintien d'une épreuve EPS spécifique au CRPE et des épreuves de concours du CAPEPS qui balayent l'ensemble des champs, dont l'écrit qui retrace l'histoire de la discipline.

Après de multiples groupes de travail, le SNEP avec la FSU avait réussi à faire comprendre au ministère que l'engagement de 4 ans pour l'État ne pouvait être appliqué aux fonctionnaires stagiaires qui, certes bénéficieront d'une formation mais seront utilisés comme moyen d'enseignement. Si cette bataille semble gagnée, nous attendons encore la publication du décret.

Le SNEP-FSU est intervenu à différents niveaux et à plusieurs reprises pour que les lauréat·es du concours soient mieux traité·es : meilleure rémunération, diminution du stage en responsabilité en 2^{ème} année de master 2E, barème pour les affectations, temps et volume de pratique et didactique plus important... Le SNEP-FSU continue de revendiquer l'ouverture de places en master 2E aux non lauréat·es qui seront nombreux·ses à en être exclu·es faute de financement.

Cette réforme de la formation aura de nombreux impacts sur notre filière et le SNEP-FSU a largement pris sa part dans les discussions, notre connaissance du terrain est reconnue ainsi que notre argumentation.

JEUNESSE ET SPORTS : DES MISSIONS DE CONCEPTEURS·RICES TOUJOURS PLUS FRAGILISÉES

Sur demande de la FSU, le SNEP-FSU a étendu son champ de compétences aux questions de « jeunesse » et son périmètre de syndicalisation aux conseiller·es d'éducation populaire et de jeunesse. Depuis 2024, 2 militant·es du SNEP-FSU siègent au Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse (COJ), une instance consultative auprès du

gouvernement sur les politiques publiques en faveur de la jeunesse (éducation populaire et insertion des jeunes).

Entre décembre 2021 et octobre 2025, ce sont 10 ministres et secrétaires d'État qui ont eu en charge les questions relevant du périmètre J&S ; le SNEP-FSU les a tous et toutes rencontré·es, il a été reçu pour porter ses revendications 1 fois à l'Élysée et 3 fois à Matignon par les conseiller·es J&S du Président de la République et du /de la Premier·e Ministre.

Fort de ses « 10 propositions pour le sport » qu'il avait transmises aux candidat·es aux élections à la Présidence de la République en 2022, mais aussi de ses analyses sur les politiques publiques mises en œuvre, le SNEP-FSU a, à nouveau, été sollicité pour des auditions parlementaires ; il a ainsi pu échanger avec 16 députés et 4 sénateur·rices.

Cette activité a permis, en complément des actions menées avec l'intersyndicale J&S, d'obtenir sur la période quelques victoires telles que : la réouverture du concours de professeur·e de sport en 2021 suivie par une augmentation du nombre de postes aux concours J&S pour les différents métiers (corps pédagogiques et corps d'inspection) en 2022, 2023 et 2024 ; l'abandon du projet de réforme des CTS (professeur·es de sport exerçant les missions de conseiller·es techniques et sportives auprès des fédérations) et la création d'une école des cadres du sport. Enfin, grâce aux interventions opiniâtres, l'abandon du projet de généralisation du Service National Universel a été acté.



En revanche, malgré sa participation active aux travaux du Grenelle de l'emploi et des métiers du sport, il n'a pas pu empêcher la réforme délétère des formations et diplômes J&S en blocs de compétences.

Le SNEP-FSU continue de défendre la question des carrières des personnels jeunesse et sports, et à limiter les impacts négatifs des régimes indemnitaire.

SNEP-FSU : DES SECTEURS DYNAMIQUES

Agriculture :

Le secteur agriculture du SNEP-FSU a poursuivi son activité durant la période, en étroite collaboration avec le SNETAP, pour faire entendre la voix de l'EPS et des personnels (détaché-e, PCEA, contractuel-le) à tous les niveaux, de l'établissement au ministère. 2 à 3 bulletins « spécial agri » sont réalisés chaque année pour informer et porter des analyses sur le plan politique, pédagogique et corporatif.

Hors de France :

Le service public d'éducation à l'étranger et son opérateur, l'AEFE, sont la cible depuis des années d'attaques régulières. Voulu par É. Macron, l'objectif de doublement du nombre d'élèves d'ici à 2030 (CAP 2030) aura détourné l'opérateur public de ses missions de service public, s'accompagnant d'un détournement massif de moyens : création d'une direction dédiée au développement et à l'accompagnement d'établissements 100 % privés, augmentation des missions de formations initiales

pour les non titulaires. Tous ces changements s'accompagnent d'une baisse des moyens financiers et humains pour les établissements publics : les fermetures de postes de personnel détaché sont désormais une variable d'ajustement financière sans qu'aucune dimension pédagogique ne soit prise en compte.

Le SNEP avec les syndicats de la FSU hors de France n'ont de cesse de dénoncer cette destruction progressive en intervenant auprès des politiques, auprès des ministères, du gouvernement et au sein des instances de l'AEFE (CSA, CA, F3SCT). Plus récemment, la Direction générale de la mondialisation (DGM) a lancé un vaste chantier de rénovation du modèle AEFE afin « d'assurer sa pérennité financière ». La FSU, via ses sections, mobilise massivement les collègues face aux risques majeurs de casse du statut des établissements et des personnels détachés. Les deux premiers mouvements de septembre et octobre 2025 auront permis de faire entendre nos lignes rouges. La bataille n'est cependant pas finie car les pistes avancées laissent craindre d'énormes difficultés financières pour les établissements et des plans de licenciement massif.

La FSU doit aussi faire face à un dialogue social très dégradé. Tout cela entraîne de vives tensions avec la Direction de l'AEFE et les dossiers prioritaires sont trop souvent mis de côté. Au niveau des instances Centrales où siège le SNEP-FSU (CSA, F3SCT, CCPC et CIS), il nous aura fallu boycotter plusieurs séances, faire des saisines de l'inspection du travail ou du ministère de tutelle, le MEAE, demander des audiences avec la Direction générale ou le Secrétariat général, la DRH etc.

Afin de maintenir le lien avec nos sections et ses responsables, réparties sur tous les continents, la FSU organise des points d'information trimestriels en visioconférence. En parallèle, des modules de formation sont proposés concernant le fonctionnement des instances locales, l'organisation d'un audit RPS et bien d'autres sujets. Ces temps d'échanges à distance complètent les stages FSU en présentiel que nous organisons périodiquement et où le SNEP prend toute sa place.

Le sport scolaire à l'étranger est organisé au sein de ligues AEFE-UNSS à l'échelle d'une zone (l'AEFE en compte 16). Le SNEP-FSU avait soutenu la création de ces ligues dans la perspective de développer les AS des établissements et de mutualiser les moyens. Le SNEP-FSU a

obtenu la tenue d'un groupe de travail annuel pour traiter des questions du sport scolaire et faire bouger les lignes, puisque les ligues AEFE UNSS sont davantage utilisées comme un outil marketing.

Retraité-es :

Pour les retraité-es, le mandat qui vient de s'écouler a été marqué par de lourdes agressions sur leurs conditions de vie, particulièrement avec les attaques menées contre les pensions conduisant à une perte de pouvoir d'achat.

Pour construire les mobilisations, Le secteur avec les retraité-es du SNEP-FSU ont été investi-es dans toutes les initiatives intersyndicales et le secteur défend ses revendications dans un cadre élargi, particulièrement avec le groupe des 9. Les revendications qu'il défend rejoignent celles des autres syndicats de retraité-es de la FSU organisés au sein de la Section Fédérale des Retraité-es dans laquelle le SNEP-FSU dispose d'une représentante.

Le bulletin national des retraité-es est le 2^{ème} lien avec l'ensemble des syndiqué-es du SNEP-FSU.

Le secteur retraité-es, en hausse régulière, représente aujourd'hui 13,2 % des syndiqué-es du SNEP-FSU.

ÉQUIPEMENTS : QUE RESTE-T-IL DES JOP 24

L'activité sur les équipements sportifs s'exerce sur le temps long et auprès d'acteurs comme les collectivités locales, propriétaires majoritaires des installations sportives.

Sur la période, l'EPS et le sport scolaire ont dû faire face à plusieurs difficultés majeures : la fermeture des équipements couverts lors de la période COVID, la flambée du prix du coût de l'énergie...

Dans le cadre des JOP 2024, É. Macron a mis en place 2 plans 5 000 équipements de proximité qui ont vu fleurir des city-park, pump track, plateau fitness, etc., inutilisables par les scolaires (exigus, non sécurisés, absence de vestiaires, point d'eau, éclairage...) et investis majoritairement par un public masculin, déjà « sportif », ceux-ci sont bien en deçà des besoins existants.

Le secteur national Équipements du SNEP-FSU a continué son travail de ressources à destination de l'ensemble des utilisateurs-rices (et acteur-rices) avec 2 nouveaux ouvrages : Le RÉSET en 2022 et le RÉSET-L'essentiel en 2023 qui font la démonstration qu'il est possible d'allier transition environnementale des





CONGRÈS 2026

équipements sportifs et amélioration des conditions de pratique des élèves et autres usager·es. De même, une « veille équipements » mensuelle a été initiée à destination des 80 militant·es référent·es. Équipements qui recense les articles, publications, références, textes législatifs et/ou réglementaires qui concernent les équipements sportifs. L'organisation de 5 stages nationaux à destination des référent·es académiques et 2 à 3 stages par an de formation syndicale dans les départements ou académies réunissant près de 300 collègues permet de développer cette activité revendicative auprès des acteurs·rices locaux·ales. Le SNEP-FSU a investi officiellement le Salon des sports du Salon des maires (novembre 2024 et novembre 2025) avec pour chaque édition un stand identifié, l'organisation d'une conférence et la participation à titre d'intervenant expert sur plusieurs débats.

ACTION JURIDIQUE : TOUJOURS AU PLUS PRÈS DES COLLÈGUES

Le SNEP-FSU considère que l'action juridique est une dimension de l'activité syndicale qui vise à donner à la profession des moyens complémentaires pour se défendre, faire valoir ses droits, en acquérir de nouveaux. Elle participe du rapport de forces inhérent aux luttes syndicales dans le cadre de l'orientation que se donne le syndicat.

Le SNEP-FSU remporte plusieurs victoires. Après avoir donné raison au SNEP-FSU afin que tous·tes les néo-titulaires affecté·es en Guyane et à Mayotte perçoivent l'Indemnité Spécifique Géographique (ISG) qui en étaient privé·es, la justice administrative a pris des décisions favorables aux thèses défendues par le SNEP-FSU et son avocat concernant l'indemnité de remboursement partiel de loyer (IRPL) à Mayotte et l'Indemnité de Mission Particulière (IMP) « coordination des APSA ». Face à l'administration qui refuse d'appliquer la décision de la justice administrative concernant l'IMP coordination des APSA le SNEP-FSU l'a inscrit dans le cadre de sa campagne 2025.

Au cœur du métier, le volume des affaires impliquant des enseignant·es d'EPS (accidents d'élève, accusations de violences, d'agressions physiques et sexuelles sur des élèves, conflits au sein des établissements) a généré une activité décuplée du secteur. Le SNEP-FSU ne cautionne d'aucune façon les comportements de collègues mis·es en cause pour des faits

avérés de violence, de mise en danger ou d'agressions physiques et sexuelles à l'égard de leurs élèves pour lesquels la justice doit passer.

L'impossibilité d'obtenir gain de cause malgré les mails et autres interventions réitérées conduit un nombre croissant de collègues à solliciter le SNEP-FSU pour faire valoir leurs droits. Le secteur Action juridique propose aux syndiqué·es de les aider à former leurs recours et les accompagne tout au long de la procédure. Dans de nombreux cas, les collègues finissent par obtenir gain de cause. L'administration essaye de manière délibérée d'écoûter les personnels de revendiquer ce qui leur est dû et de repousser le règlement des dossiers à la décision de la justice administrative, le rôle du secteur est alors déterminant.

PROTECTION SOCIALE : CONTINUER DE BATAILLER POUR LE 100 % SÉCU

Le groupe protection sociale du SNEP-FSU s'est restructuré en regroupant les secteurs santé, retraites et action sociale dont les problématiques sont bien souvent interpénétrées.

Dans la continuité de l'enquête usure professionnelle de 2021 a été réalisée une enquête complémentaire en 2023 qui en renforce les conclusions. Fatigue, usure du métier, blessures... sont plus fortement ressenties à partir de 55 ans, mais la question des fins de carrière interroge les enseignant·es de plus en plus tôt (dès l'entrée dans le métier).

Des stages fins de carrières et retraites ont eu lieu dans les académies. En parallèle, un processus de formation sur les questions de santé pour les militant·es siégeant en conseil médical et celles et ceux suivant les questions de santé dans les départements est en cours. Ces stages ont pour enjeu de former des militant·es sur l'ensemble du territoire en développant une méthodologie commune.

Le recensement systématique des problématiques de chaque dossier santé et retraites, traitées par le secteur protection sociale, permet de dégager et d'objectiver des tendances lourdes afin de construire, développer et orienter l'activité revendicative du SNEP-FSU sur ces sujets.

ÉGALITÉ : DES AVANCÉES À APPROFONDIR

Le groupe Égalité a poursuivi sa campagne de formation sur les questions d'égalité et contre les violences sexistes et sexuelles en direction à la fois de

l'appareil militant, mais aussi de la profession. Ont été dans ce sens mis en place des stages nationaux appuyés sur l'expertise de partenaires associatifs, notamment en direction de la direction nationale.

Dans la continuité de ce qui avait été acté au congrès de Porticcio, la mise en place d'une cellule de veille des violences sexistes et sexuelles du SNEP-FSU en relation avec celle de la FSU, dont le cœur est la formation et la prévention, devrait être inscrite lors du congrès 2026 de Guidel dans les statuts de notre organisation syndicale, ainsi qu'ultérieurement dans son règlement intérieur.

En parallèle, les travaux autour d'une égalité réelle en EPS, à l'école, dans le sport, dans les carrières se poursuivent via l'organisation de stages, de publications, de débats dans les groupes comme dans les instances. Le débat initié à Porticcio sur les questions des quotas s'est poursuivi avec une journée spéciale en juin 2025.

Le SNEP-FSU participe activement aux différents GT égalité professionnelle qui se déroulent au niveau ministériel et porte les questions spécifiques liées au métier de professeur·e d'EPS concernant les grossesses ou encore les carrières dans un métier à majorité masculine.

LE RAYONNEMENT DU SNEP-FSU

COMMUNICATION

Afin de faire avancer nos idées au sein de l'opinion publique, de la profession, chez les décideur·ses politiques ou même l'institution, le SNEP-FSU fait évoluer ses cadres et outils de communication de façon régulière.

Le bulletin national a fait peau neuve, devenant un tabloïd de 8 pages avec une ligne éditoriale axée sur l'actualité, et une nouvelle publication a vu le jour, le « Mag », pour prendre du recul et faire vivre les débats.

La présence sur les réseaux sociaux assure également une diffusion régulière de nos analyses et productions. Cependant, le SNEP-FSU a quitté, à l'instar de la FSU, le réseau X.

Le SNEP-FSU s'attache à produire des communiqués de presse notamment sur des sujets spécifiques ce qui a entraîné la multiplication de contacts dans les médias (TV, radios, journaux).

Enfin, les Soirées de l'EPS vivent leur 5^{ème} saison au rythme de 8 émissions annuelles. Si l'audience reste encore à

consolider, le nombre d'intervenant·es rencontré·es et la variété des thématiques confèrent au SNEP-FSU une place centrale dans les débats professionnels. Celles-ci sont rythmées soit par des thèmes syndicaux éducatifs liés à l'actualité, soit par des débats professionnels.

FORMATION SYNDICALE

La formation syndicale est un élément incontournable pour le SNEP-FSU. En effet, c'est un moment singulier de rencontre avec la profession, de partage et confrontation de nos analyses. C'est un moment qui permet de décortiquer les enjeux et mécanismes du métier et de se former pour améliorer notre quotidien professionnel (contenus, carrière, métier, École...).

Le nombre de stages a fortement été impacté par la période Covid-19. De 2021/2022 à 2024/2025 nous enregistrons un nombre de stages et de rencontres en progression et aussi élevé qu'avant l'épisode COVID-19. La formation syndicale se porte bien au SNEP-FSU avec plus de 200 stages sur le territoire et plus de 6 000 collègues rencontré·es par an.

SYNDICALISATION

Le congrès de Porticcio a fait de l'adhésion une de nos priorités.

La syndicalisation est un élément déterminant du rapport de force pour faire aboutir nos revendications. Dans un contexte où le néolibéralisme s'emploie à affaiblir les résistances, dont le syndicalisme de transformation sociale, renforcer les adhésions au SNEP-FSU est indispensable pour renforcer le service public, l'École, l'EPS, le sport scolaire et le sport.

L'activité de syndicalisation est une activité syndicale à part entière. Pour cela, nous avons réuni 2 fois par an une « commission nationale syndicalisation » (avec un·e représentant·e par académie), ainsi qu'une formation annuelle depuis 2022 pour les responsables départementaux·ales de l'activité de syndicalisation. Un matériel spécifique est dédié (flyers, livret syndicalisation).

Nous avons lancé à partir de 2024 une expérimentation sur la pré-adhésion à partir du mois de juin pour l'année suivante. Cette expérimentation a commencé à porter ses fruits en 2025.

Si nous avons enregistré une baisse de syndicalisation en 2021/2022 (due notamment au confinement), depuis, la hausse est constante pour les nouveaux·elles adhérent·es et de façon globale.

Le SNEP-FSU à l'international

Le SNEP-FSU a toujours travaillé à articuler ses analyses avec les questions internationales. Nos problématiques sont nécessairement heurtées par la globalisation et la capitalisation du monde.

Les militant·es du SNEP-FSU font vivre concrètement la solidarité et leur engagement contre toute forme de discrimination et d'empêchement du droit à l'éducation et à la pratique sportive. C'est le sens de son engagement dans le projet coordonné par la FSGT sur le développement de la qualité de l'EPS en Palestine. Plusieurs militant·es du SNEP ont œuvré pour développer la formation des enseignant·es d'EPS et des superviseurs. Elles et ils sont aussi engagé·es avec des villes françaises pour former des animateurs et animatrices afin qu'elles et ils fassent vivre des jeux pour tous les enfants dans un contexte marqué par des exactions militaires.

Le SNEP-FSU est membre du bureau exécutif de l'Association européenne d'éducation physique et sportive (EUPA). Il est impliqué pour faire vivre sa conception d'une éducation physique et sportive centrée sur l'étude des APSA dans un contexte européen très centré sur une EP contributive au service de la santé.

Le SNEP-FSU

Dans un contexte difficile pour le syndicalisme, le SNEP-FSU parvient à stabiliser le nombre d'adhésions aux alentours de 9 500/10 000, ce qui est un point d'appui considérable et une marque de confiance dans le travail effectué au quotidien. Le contact permanent (stages, rencontres, téléphone, publications) avec la profession reste un axe fort de notre syndicalisme.

Au sein de la FSU, sa place et son travail sont reconnus et son implication est constante. Deux élu·es au sein du secrétariat national fédéral, des membres actifs·ves au sein des secteurs, organisation et vie fédérale, situation des personnels, services publics, droits et libertés, situation internationale, section fédérale des retraité·es, éducation, femmes, du BDFN et du CDFN. Grace à sa représentativité, il siège également à la F3SCT, au Conseil Supérieur de l'Éducation, au CSAMEN (dont il assure la coordination), au Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ). Le SNEP-FSU est de toutes les batailles pour défendre les personnels, l'École, l'accès au sport et revendiquer plus de justice sociale, fiscale et environnementale. De même, il œuvre au sein de l'Alliance Écologique et Sociale, pour lier les besoins environnementaux et le développement des services publics et participe au développement des luttes (A69, papeterie Chapelle-Darblay, méga-bassines..)

C'est dans une démarche participative et de luttes multiples que s'inscrit l'action du SNEP-FSU. Une orientation dans laquelle les revendications se construisent avec et pour les personnels. Parce qu'il ne suffit pas de contester pour obtenir des avancées, le SNEP-FSU veut proposer un syndicalisme de luttes, dans lequel la construction d'alternatives prend une place prépondérante pour donner espoir dans un avenir meilleur. Ce fonctionnement démocratique du SNEP-FSU est recherché à tous les niveaux et sur lequel il fonde son orientation. C'est, appuyées sur de nombreuses publications visant à informer et former, sur le développement d'autres modes de communication via les réseaux sociaux, le développement de soirées de l'EPS, de webinaires, sur des pétitions puis sur la rencontre de milliers de collègues au cours des stages, des congrès exceptionnels, que se sont construites les propositions débattues dans les instances, avant d'être retournées vers la profession. Ces allers-retours, avec l'appui réflexif du Centre EPS et Société, pour partager informations, propositions et construction collective des revendications, sont la marque de fabrique de notre orientation.

Informer, débattre, créer le rapport de force, proposer, renégocier avec les décideurs·ses, nécessite une mobilisation importante. Si les équipes nationales sont fortement investies, sans des équipes départementales et académiques structurées, pugnaces et dynamiques, rien ne serait possible. La formation syndicale très riche et diversifiée que nous proposons, participe de l'information, du partage et de la construction du rapport de force. Elle vise dans le même temps à dynamiser encore notre syndicat, en travaillant notamment à l'étoffement des équipes militantes. Cela a permis d'engager des dynamiques dans les territoires pour obtenir des acquis et des victoires à populariser. Les prochaines échéances électorales en 2026 nécessiteront de renforcer encore le lien avec l'ensemble des collègues.



UNITÉ-ACTION ET SANS TENDANCE (U&A) :

ENGAGÉE CONTRE TOUTES LES INÉGALITÉS ET DOMINATIONS !

L'accélération des politiques néolibérales entraîne des crises multiples (démocratique, sociale, économique et écologique). Dans ce contexte, pour créer un rapport de force indispensable à une transformation sociale progressiste, U&A SNEP-FSU développe un syndicalisme de métier fondé sur des valeurs et une vision émancipatrice de l'Éducation, du sport et de la Jeunesse. Ancrée sur un champ spécifique, U&A SNEP propose et agit pour nos métiers, pour l'EPS, le Sport scolaire, le sport, la jeunesse et concomitamment s'engage dans toutes les actions qui servent l'intérêt général, notamment au sein de la FSU.

Une activité au plus près des collègues

C'est avec les collègues, par un travail d'information, de rencontres et de rassemblements que se construisent nos propositions et les actions nécessaires pour porter nos revendications, tant sur les questions spécifiques que générales : EPS, sport scolaire, sport, École, Jeunesse, Services Publics, Fonction publique, féminisme, défense des libertés, lutte contre l'extrême droite, Écologie et la paix...

Ce travail, mené du local au national et sur nos valeurs et principes de solidarités, marque l'orientation syndicale U&A pour développer le rapport de force au moyen de luttes à visées majoritaires, afin de gagner de nouveaux droits, de faire avancer les mandats.

Des analyses et des propositions en cohérence avec nos valeurs

C'est à partir d'une analyse dialectique du contexte, mesurant aussi bien les avancées que les régressions nom-

breuses depuis 2021, qu'U&A SNEP-FSU construit, avec les adhérent·es et la profession, des propositions, des alternatives et les mobilisations au service de la justice sociale, environnementale et fiscale.

Une politique de destruction massive

Politique néolibérale, austérité et attaques systématiques des services publics, de la Fonction publique et de la protection sociale, se sont amplifiées avec le 2^{ème} mandat d'E. Macron. La Politique de l'offre, la baisse massive des impôts pour les plus riches, les aides publiques massives aux grandes entreprises, l'augmentation inconsidérée du budget de la défense, entraînent une austérité pour la majeure partie des travailleur·euses, jeunes et retraité·es, générant une explosion de la précarité, de la pauvreté et des inégalités. L'ensemble des lois portées par les gouvernements Macron n'a pour objectif que de casser notre modèle social en s'attaquant aux droits et aux solidarités pour garantir la rente du capital.

La remise en cause des droits et libertés n'a jamais été aussi forte.

Toute contestation de la politique du gouvernement se heurte à diverses formes de répressions. Les droits fondamentaux de grève et de manifestation ont été régulièrement bafoués et des mouvements réprimés violemment. Les engagements écologiques pris au lendemain de la COP21 restent lettre morte quand le « fonds vert » est sans cesse raboté, obérant toute perspective de bifurcation alors que la planète brûle.

Dans l'Éducation, la succession des ministres n'a fait que renforcer l'affaiblissement du service public pourtant à l'os. Les réformes menées et jamais évaluées

sont faites contre l'avis très majoritaire des personnels et leurs organisations syndicales : « choc des savoirs », réforme de la formation des enseignant·es, suppression de postes, programmes, réformes des lycées, réformes du Bac, Parcours Sup, PACTE, etc.

Avec l'École du tri social, l'ambition de démocratisation et de réussite de tous et toutes est ainsi totalement abandonnée.

Les attaques contre l'École publique sapent les fondements de l'Éducation Nationale favorisant ainsi explicitement l'enseignement privé.

Le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche n'est pas épargné : augmentation continue du nombre d'étudiant·es, moyens alloués toujours en baisse, réformes en cours qui continuent de dégrader les conditions d'études et font la part belle aux formations privées.

Le gouvernement poursuit l'affaiblissement des politiques publiques du Sport. La baisse des moyens, tant humains que financiers, remet en cause l'objectif de démocratisation de la pratique sportive. L'intégration récente du secteur sport au sein du MEN n'a pas permis de donner des perspectives pour un réel développement et une valorisation des APSA dans notre modèle social. L'organisation des JOP de Paris 2024 n'aura laissé aucun héritage.

Pour ce qui est de la Jeunesse, rien n'est fait pour mettre un terme à la dégradation de la situation vécue par les jeunes entraînant des inégalités grandissantes générant mal-être et absence de confiance dans l'avenir.

Du côté des personnels, la loi TFP, le gel répété de la valeur du point d'indice, le développement de l'indemnitaire en lieu et place d'une revalorisation des carrières sont des attaques aux statuts.



Une intervention syndicale indispensable unitaire et majoritaire pour des avancées

U&A SNEP-FSU, agit pour une réorientation des choix vers le développement de la Fonction Publique et des Services Publics, des protections sociales, la revalorisation des salaires et des pensions, la bifurcation écologique, la relance de l'économie et de l'emploi. Cela nécessite de revoir la répartition capital/travail et d'agir contre les inégalités et pour une vraie redistribution des richesses au service de l'intérêt général.

U&A SNEP, avec la FSU, porte des propositions alternatives aux politiques actuelles en s'appuyant sur la construction de mobilisations les plus unitaires possibles.

La permanence de l'action syndicale et des luttes, tant au niveau local que national, permet, malgré le contexte, d'obtenir des avancées : coordo des APSA, retour de l'EPS dans le DNB, un seul vivier pour la Classe Ex et linéarisation de l'échelon spécial, augmentation des ratios à la Hors Classe, ISG, IRPL, le 4 h d'EPS dans le programme du Nouveau Front Populaire... L'action et la mobilisation ne sont pas vaines et nous ne devons pas nous résigner mais agir pour construire l'avenir.

Notre volonté est d'engager le plus grand nombre de collègues dans l'action et les luttes pour construire des mobilisations de masse et ainsi créer le rapport de force nécessaire pour gagner. Pour U&A SNEP-FSU, permettre l'entrée en action de tous·tes nécessite dialogue et rencontre directe pour construire les revendications et des formes de mobilisations diverses (cf. semaine EPS, pétitions, actions dans les établissements...) complémentaires et indispensables du recours à la grève.

Quel que soit le pouvoir en place, le syndicalisme U&A agit pour la prise en compte de ses propositions et de ses revendications.

Des ambitions pour l'EPS, le sport scolaire, le sport et la Jeunesse dans une école et une société émancipatrices

La démocratisation, l'accès à la culture sont des visées émancipatrices fondamentales. Agir collectivement est né-

cessaire pour redonner à l'EPS toute la place qu'elle mérite dans un système scolaire public et laïque.

Pour U&A SNEP-FSU, c'est à travers l'augmentation des horaires (4 h), des programmes nationaux structurants, de certifications nationales que notre discipline doit se développer. À l'université, il nous faut poursuivre et relancer la question de la formation, de la recherche et de la place de l'EPS et des APSA comme éléments de la réussite de tous et toutes.

C'est pourquoi, U&A SNEP-FSU revendique, entre autres, une augmentation significative des recrutements, la révision des programmes, une amélioration de la formation initiale et continue des enseignant·es et un plan massif d'investissement pour des équipements sportifs structurants.

En ce qui concerne le sport, U&A SNEP-FSU développe une conception qui le place, comme un des éléments de la culture. Une analyse critique de sa marchandisation et de ses multiples dérives doit être poursuivie et amplifiée. Les dix propositions, pour aller vers un sport humaniste restent d'actualité.

Pour la Jeunesse, U&A SNEP-FSU revendique le droit pour tous et toutes à pouvoir accéder à l'autonomie, aux loisirs, à la Culture, aux vacances au travers de politiques publiques ambitieuses s'appuyant sur une démocratie nouvelle leur permettant de bénéficier d'espaces d'expression et de décisions

Une reconnaissance pour les personnels

La question des droits des agent·es de la Fonction Publique est centrale pour la défense des missions du Service Public, U&A SNEP-FSU continuera, à revendiquer l'abrogation de la LTFP et le retour à une gestion démocratique et paritaire dans des CAP par corps des carrières des enseignant·es d'EPS et des personnels techniques et pédagogiques Sport et Jeunesse. La reconnaissance des personnels passe notamment par une meilleure rémunération, l'effectivité de l'égalité femme/homme et de meilleures conditions de travail.

U&A porte des propositions ambitieuses pour le service public, les exigences de la réussite de tous et

de toutes, du développement de la culture sportive et des politiques pour les jeunesse.

Un fédéralisme fort avec solidarité, égalité et justice comme boussoles

U&A SNEP-FSU est partie prenante des instances fédérales de la FSU aussi bien dans le travail de réflexion que dans son organisation.

Face aux politiques néolibérales, à la montée de la xénophobie et à la stigmatisation de certaines populations, au danger pour la démocratie, les libertés et les solidarités, face à celles et ceux qui propagent les idées d'extrême droite au service du système capitaliste et patriarcal, U&A SNEP-FSU entend poursuivre la lutte contre toutes les manifestations contraires aux valeurs républicaines, humanistes, laïques et féministes qu'il prône. Au sein de la FSU, U&A SNEP-FSU défend la paix, la coopération, les droits de l'Homme, la libre circulation des peuples et l'accueil de celles et ceux qui fuient les guerres, la misère et la répression.

Le syndicalisme que nous portons doit poursuivre la construction de mobilisations de masse rassemblant l'ensemble des forces sociales attachées à la démocratie, au progrès social, à l'humanisme, au féminisme, au partage des richesses économiques et culturelles, aux questions liées à l'avenir de la planète, en particulier avec la crise climatique, par une réorientation de la production industrielle et agricole pour le respect du vivant et de la planète.

Unité et Action SNEP-FSU vous appelle à voter pour la liste présentée et la motion d'orientation à l'initiative d'Unité et Action SNEP-FSU.



LISTE POUR LE BUREAU NATIONAL U&A SNEP-FSU 2026

Nom - Prénom	Établissement - Ville	Dpt	ACAD	Nom - Prénom	Établissement - Ville	Dpt	ACAD
BÉNECH Coralie	LYCÉE HENRI IV - PARIS	75	PARIS	GOMIS Wélenasse	COLLÈGE DENIS DIDEROT - LE PETIT-QUEVILLY	76	NORMANDIE
ALLAIN Fabrice	LP BEAU DE ROCHAS - BORDEAUX	33	BORDEAUX	GRAIN Elen	LYCÉE MÉZERY-GABRIEL - ARGENTAN	61	NORMANDIE
SVRDLIN Andjelko	COLLÈGE HENRI WALLON - MARTIGUES	13	AIX	GRASSET Nathacha	COLLÈGE LES 3 VALLÉES - LA VOULTE-SUR-RHONE	07	GRENOBLE
BEORCHIA Sébastien	COLLÈGE FERNAND LECHANTEUR - CAEN	14	NORMANDIE	GRAVELINE Hélène	LGT FAIDHERBE - LILLE CEDEX	59	LILLE
DE CARLO Alain	COLLÈGE CAMILLE CLAUDEL - LATRESNE	33	BORDEAUX	GRENIER Aurore	COLLÈGE GUILLAUME BUDÉ - PARIS	75	PARIS
HUBERT Benoît	COLLÈGE ARTHUR RIMBAUD - CHARLEVILLE-MÉZIÈRES	08	REIMS	GRÈS Lucile	COLLÈGE JEAN REBIER - ISLE	87	LIMOGES
LEMONNIER Polo	LYCÉE PROFESSIONNEL VICTOR LÉPINE - CAEN	14	NORMANDIE	HAMROUNI Sami	COLLÈGE LES ORMEAUX - RENNES	35	RENNES
MOUTON Fanny	COLLÈGE DE TRÉFAVEN - LORIENT	56	RENNES	HENNOUNI Mehdi	LYCÉE ANDRÉ THEURIET - CIVRAY	86	POITIERS
NATTER Gwenaelle	DRAJES GRAND EST - NANCY	54	NANCY	HERROUX Rozenn	COLLÈGE JULES FERRY - QUIMPERLÉ	29	RENNES
ALLOT Étienne	LYCÉE PIERRE MENDÈS-FRANCE - RENNES	35	RENNES	JACCON Léa	COLLÈGE JEAN DE VERRAZANE - LYON	69	LYON
ALVES Jonathan	COLLÈGE MARCELIN BERTHELOT - MONTREUIL	93	CRÉTEIL	JACQUES Camille	COLLÈGE LA ROCAL - BON-ENCONTRE	47	BORDEAUX
ANCELET Guillaume	COLLÈGE CHAULNES - CHAULNES	80	AMIENS	JANKOWIAK Émilie	LT DU HAINAUT - VALENCIENNES	59	LILLE
ANDRE Soïsk	LYCÉE ROMAIN ROLLAND - IVRY SUR SEINE	94	CRÉTEIL	JOUFRET Éric	LYCÉE CLAUDE MONET - LE HAVRE	76	NORMANDIE
ANGER Pascal	SUAPS UNIVERSITÉ D'ANGERS - ANGERS	49	NANTES	JUSTUM Valérie	COLLÈGE MOLIÈRE - BEAUFORT-EN-VALLEE	49	NANTES
ANSEL Christophe	COLLÈGE MATHIAS GRUNEWALD - GUEBWILLER	68	STRASBOURG	LACUEY Nathalie	LP FLORA TRISTAN - CAMBLANES-ET-MEYNAC	33	BORDEAUX
BARDIN Béatrice	RETRAITÉE		ORLÉANS	LAFONTAN Jean	RETRAITÉ		BORDEAUX
BILLY Alain	LYCÉE DE L'IROISE - BREST	29	RENNES	LAUDE Damien	LYCÉE AMIRAL PIERRE LACAZE - SAINTE-CLOTILDE	97	RÉUNION
BLANCHARD Didier	COLLÈGE DU WESTHOEK - COUDEKERQUE-BRANCHE	59	LILLE	LE CAM Fanny	LYCÉE JULLIOT DE LA MORANDIÈRE - GRANVILLE	50	NORMANDIE
BOARETTO Lise	LP DELPHINE GAY - BOURGANEUF	23	LIMOGES	LELEU Pierre	COLLÈGE EUGÈNE MONA - LE MARIGOT	97	MARTINIQUE
BOJKO Nathalie	COLLÈGE LES GARCINS - BRIANCON	05	AIX	LEMERCIER Céline	COLLÈGE DE LA CANNER - KÉDANGE-SUR-CANNER	57	NANCY
BOUDAY Ivan	COLLÈGE PIERRE HYACINTHE CAZEAUX - MOREZ	39	BESANÇON	MACHEFAUX Claire	UNSS RÉGIONAL - POITIERS	86	POITIERS
BOULOGNE Marion	COLLÈGE GUILLAUME BUDÉ - MAUBEUGE	59	LILLE	MAILLOT Isabelle	COLLÈGE FRANCOIS VILLON - MULHOUSE	68	STRASBOURG
CARPENTIER Matthias	COLLÈGE THIBAUD DE CHAMPAGNE - FISMES	51	REIMS	MAJEWSKI Alexandre	COLLÈGE ANDRÉ COTTE - SAINT-VALLIER	26	GRENOBLE
CHABROL Serge	RETRAITÉ		ORLÉANS	MARÉCHAL Bruno	COLLÈGE YOURI GAGARINE - TRAPPES	78	VERSAILLES
CHAIFIOL Chrissine	RETRAITÉE		ORLÉANS	MARTIN Pascal	LYCÉE LÉON BLUM - VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS	31	TOULOUSE
CHAISY Benoît	COLLÈGE ABEL MINARD - TONNERRE	89	DIJON	MOLENAT Sébastien	LYCÉE SAINT-EXUPÉRY - MARSEILLE	13	AIX
CHARTIER Corinne	LYCÉE PYRÈNE - PAMIERS	09	TOULOUSE	MOUSTARD Valentin	COLLÈGE DE KAWENI 1 - MAMOUDZOU	97	MAYOTTE
CHEVALLIER Patrick	RETRAITÉ		NANCY	MOUTON Colas	COLLÈGE RAOUL DUFY - NICE	06	NICE
CHOPINET Lise	LPO JACQUES PRÉVERT - SAINT-CHRISTOL-LEZ-ALÈS	30	MONTPELLIER	ODIOT Céline	LYCÉE YVES LEBORGNE - SAINTE-ANNE	97	GAUDELOUPE
CIERZNIK Nadine	LYCÉE ÉDOUARD HERRIOT - SAINTE-SAVINE	10	REIMS	PARVILLE Dominique	COLLÈGE MAURICE GENEVOIX - COUZEIX	87	LIMOGES
COULON Alice	COLLÈGE JEAN-JACQUES ROUSSEAU - SAINT-JU-LIEN-EN-GENEVOIS	74	GRENOBLE	PATRONI Laetizia	LP FRED SCAMARONI - BASTIA	20	CORSE
CREMONESI Bruno	LYCÉE SAINT-EXUPÉRY - MARSEILLE	13	AIX	PELTIER Mélanie	COLLÈGE LA MARE AUX SAULES - COIGNIÈRES	78	VERSAILLES
DE NADAI Catherine	DRAJES NOUVELLE AQUITAINE - BRUGES	33	BORDEAUX	PERIER Corinne	LYCÉE ROBERT DOISNEAU - CORBEIL-ESSONNES	91	VERSAILLES
DELBART Lionel	RETRAITÉ		LILLE	PEYRAS Aurélie	COLLÈGE ALICE ARTEIL - LE MAYET-DE-MONTAGNE	03	CLERMONT
DELTOUR Anthony	LYCÉE FRANCAIS BARCELONE - ESPAGNE	99	HDF	PLAISY Kévin	COLLÈGE CAMILLE ST SAENS - LIZY-SUR-OURCQ	77	CRÉTEIL
DESVIGNES Hugo	COLLÈGE NELSON MANDELA - LE PONT-DE-CLAIX	38	GRENOBLE	PONTAIS Claire	RETRAITÉE		NORMANDIE
DONATE Éric	LP ALFRED DE MUSSET - VILLEURBANNE	69	LYON	QUIRION Sylvain	COLLÈGE FRANCOIS TRUFFAUT - GONESSE	95	VERSAILLES
DUCRET Émilie	COLLÈGE LA MANDALLAZ - SILLINGY	74	GRENOBLE	RAIGON ARROYO Rafael	LYCÉE FULBERT - CHARTRES	28	ORLÉANS
DUFUAURE Sandra	COLLÈGE HENRI SCOGNAMIGLIO - MORCENX	40	BORDEAUX	RAYNAL Thierry	LEGTA SAINT LÔ THÈRE - PONT-HÉBERT	50	NORMANDIE
DUTRIEUX Romain	COLLÈGE MARCELIN BERTHELOT - MONTREUIL	93	CRÉTEIL	RENAULT Gilles	UFR STAPS RENNES - RENNES	35	RENNES
EGEA Andréa	LYCÉE FÉLIX ÉBOUÉ - CAYENNE	97	GUYANE	RIEU Sophie	COLLÈGE LOUIS PHILIBERT - LE PUY-SAINTE-RÉPARADE	13	AIX
FAUGEROUX Michael	LYCÉE FRANCAIS JEAN RENOIR - MUNICH - ALLEMAGNE	99	HDF	ROCHE Vatea	LYCÉE DU DIADÈME - PIRAE	98	POLYNÉSIE
FAYEMENDY Jean	RETRAITÉ		VERSAILLES	ROSSETTO Katia	COLLÈGE LE CHAPITRE - CHENOUE	21	DIJON
FERNANDEZ Virginie	COLLÈGE HENRI MATISSE - PARIS	75	PARIS	ROUBLOT Emmanuel	COLLÈGE BOIS RADA - SAINTE-ROSE	97	GAUDELOUPE
FERRERE Fabienne	COLLÈGE GASTON CROCHET - LA PLAINE-DES-PALMISTES	97	RÉUNION	SACKEPEY Claire	COLLÈGE JEAN ROSTAND - QUETIGNY	21	DIJON
FEZZOLI Christophe	COLLÈGE CHARLES EXBRAYAT - LA GRAND-CROIX	42	LYON	SCHWINDEHAMMER Frédéric	LPO ALEXANDRE DUMAS - ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	67	STRASBOURG
FOLTZER Laure	LYCÉE LOUIS VICAT - SOUILLAC	46	TOULOUSE	SILLY Estelle	LYCÉE JULES VERNE - SARTROUVILLE	78	VERSAILLES
FRANÇOIS Nathalie	LEP CAMILLE CLAUDEL - CAEN	14	NORMANDIE	SVETOJEVIC Pamela	COLLÈGE EDOUARD LUCAS - AMIENS	80	AMIENS
GIRAUD Julien	COLLÈGE LACASSAGNE - LYON	69	LYON	TESSON Stéphanie	SEP LYCÉE MAXIMILIEN PERRET - ALFORTVILLE	94	CRÉTEIL
				VESCHETTI Linda	LYCÉE POLYVALENT PAUL SÉRUSIER - CARHAIX-PLOU-GUER	29	RENNES

TEXTE D'ORIENTATION DE L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE (ÉÉ) ET DES SYNDIQUÉ·ES HORS TENDANCE

La vie démocratique d'une organisation syndicale repose sur sa capacité à organiser les temps d'échanges et de débats qui vont nourrir ses prises de décisions. Dès lors que celles-ci engagent la totalité de l'organisation, il est en effet essentiel qu'elles soient légitimées par des processus les plus collectifs possibles.

Les instances régulières à l'échelle départementale, académique et nationale, permettent aux militant·es d'agir au quotidien dans le respect des mandats adoptés en congrès, réunis pour le SNEP-FSU comme pour la FSU tous les trois ans. Ces mandats concrétisent les valeurs, les principes et les orientations, sur lesquels reposent notre syndicat et notre fédération, et guident leur activité. Ils évoluent bien sûr dans le temps en fonction des (contre)réformes, du contexte social, politique ou des évolutions sociétales.

Le SNEP et la FSU se définissant comme des organisations syndicales **de lutte et de transformation sociale**, leurs mandats sont porteurs à la fois de revendications au plus près de l'exercice des métiers (pour le SNEP-FSU celui d'enseignant·es d'EPS ou de professeur·es de sport du ministère chargé des sports), **mais aussi** de revendications plus générales visant à la transformation émancipatrice de la société et à la construction d'alternatives au néolibéralisme.

Dès lors, et régulièrement, la question se pose de l'articulation entre «spécifique» et «général» et des actions militantes à développer pour mener cette double tâche (améliorer le quotidien immédiat et préparer l'avenir).

La reconnaissance de la haute expertise du SNEP-FSU sur les sujets qui touchent son champ de syndicalisation, la confiance renouvelée des collègues lors des élections professionnelles, la

place majoritaire qu'il occupe de ce fait dans les instances avec l'administration lui confèrent une audience importante auprès de la profession. Celle-ci lui donne aussi une responsabilité particulière dans la mise en mouvement des personnels et le développement d'une activité syndicale susceptible de penser et d'améliorer la vie, au travail mais aussi plus globalement. Nous sommes d'accord avec le sociologue Karel Yon pour qui le syndicalisme de transformation sociale renvoie à l'idée que l'on ne peut pas défendre efficacement les travailleuses et travailleurs sans tenir compte de tout ce qu'ils et elles sont et vivent au-delà de leur emploi. **Se saisir** des problématiques liées à leur statut de citoyen·nes ou d'habitant·es, leur identité de genre ou leur orientation sexuelle, leur nationalité ou leur trajectoire migratoire, leur appartenance générationnelle ou leur inscription dans un milieu naturel... **est donc indispensable. Tout comme il est indispensable de se saisir** des problématiques directement liées à nos conditions de travail, au traitement de l'EPS et du sport scolaire par les gouvernements successifs, aux questions d'entrée dans le métier ou de déroulement de carrière, aux services publics du sport et de l'Éducation.

Les scandales comme celui de Bettahram, révèlent par exemple combien, en France, l'École peut être le cadre de violences psychologiques, physiques, sexistes et sexuelles. Plusieurs études montrent qu'elle continue de produire et reproduire ségrégation, racisme et inégalités.

Contournements de cartes scolaires, orientation en LP, LGT, dans l'enseignement supérieur selon les classes sociales et/ou le genre, préjugés liés à la couleur de peau ou à l'origine présumée perdurent dans les écoles et les établissements scolaires. Cette réalité touche bien sûr aussi l'EPS et l'association sportive.

Les inégalités liées à la géographie, au climat, aux choix politiques des collectivités locales, au nombre et à la qualité du bâti scolaire et des installations sportives ont aussi des conséquences directes sur les conditions d'enseignement et d'étude et les rendent fortement inégalées sur l'ensemble du territoire.

Ces inégalités/discriminations, qu'elles soient de classe, ethnoraciales, de genre ou territoriales, à l'École mais aussi bien plus largement dans la société, sont renforcées par les choix du pouvoir exécutif, guidés par l'idéologie néolibérale.

Le néolibéralisme est fondé sur la croyance que la liberté des individus à suivre un parcours selon leur mérite ou leurs revenus, et celle du marché, conduisent à leur efficience (notamment à générer toujours plus de profits). Il poursuit ainsi depuis une cinquantaine d'années, une entreprise de réduction de l'intervention et de l'investissement de l'État. Il organise les coupes dans les politiques de protection sociale, affaiblit les services publics en réduisant leurs missions et en les privant de moyens quand ce n'est pas, sous de faux prétexte d'efficacité et de modernisation, en cherchant à les privatiser comme c'est le cas pour des secteurs de l'éducation, la santé ou l'énergie ...

Le capitalisme néolibéral, à la racine d'immenses disparités de ressources entre les milliardaires et les millions de pauvres, conduit à la présentation de budgets de l'Etat austéritaires imposant des dizaines de milliards

d'économies sur les dépenses publiques. En refusant de taxer les ultra riches il fait porter le poids de cette austérité sur les plus modestes pour qui les services publics et les prestations sociales sont indispensables à la satisfaction de leurs besoins essentiels voire à leur survie.



CONGRÈS 2026

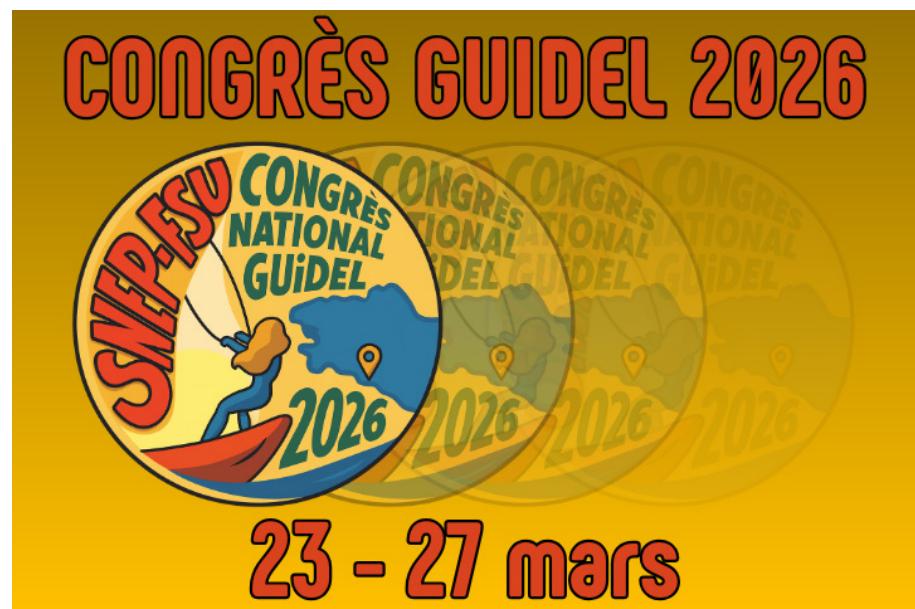
Parce qu'il multiplie les crises sociales, écologiques, démocratiques, politiques, alimente la xénophobie et favorise les régimes autoritaires et le recours à la guerre, il ne peut être question d'une quelconque adaptation de ce système. Il faut rompre avec lui et les organisations syndicales ont un rôle déterminant à jouer dans le processus qui le permettra.

Le passage en force de la réforme des retraites malgré une très forte mobilisation conduite par la totalité de l'intersyndicale en 2023, mais aussi l'enfermement d'Emmanuel Macron dans le refus de nommer un·e premier·e ministre du Nouveau Front Populaire malgré la victoire de la gauche rassemblée aux élections législatives anticipées de 2024 le montrent : **aucune des alternatives** porteuses d'un monde plus juste socialement et respectueux des écosystèmes, pourtant crédibles et réalisables, **ne pourra être mise en œuvre sans qu'elle soit imposée par un rapport de force de très haut niveau.**

Dans un contexte global marqué par la poussée réactionnaire et le risque de voir arriver l'extrême droite au pouvoir, **l'engagement syndical à développer et entretenir des liens de solidarité étroits avec les mouvements de jeunesse, étudiants, féministes, paysans, etc. pour créer les convergences de tout le mouvement social est ainsi crucial afin de résister à la radicalisation autoritaire du néolibéralisme.**

La participation des organisations syndicales à la lutte politique est essentielle pour passer à l'offensive et poser les bases d'une alternative sociale et politique capable de réhabiliter l'idée qu'un autre monde est possible. L'engagement syndical a, de cette façon, sans nul doute compté dans la victoire du Nouveau Front Populaire et de son programme en 2024 et permis de freiner un tant soit peu l'ascension du Rassemblement National.

Pour l'Ecole Emancipée, c'est parce qu'un mouvement social large, indépendant mais en lien avec les organisations politiques progressistes, aura pu imposer une alternative aux orientations libérales, que nous reconquerrons des services publics rénovés et démocratisés dans lesquels nous, enseignant·es d'EPS et professeur·es



de sport, aurons toute leur place.

Après avoir accompagné les prises de conscience, il est donc pour nous indispensable que le SNEP-FSU encourage et favorise l'engagement de ses adhérent·es dans la vie de notre fédération la FSU et, au-delà, dans les mobilisations interprofessionnelles et les différents cadres unitaires de luttes pour défendre et/ou promouvoir les valeurs qui sont les nôtres.

Comme tout le SNEP-FSU, **l'Ecole Emancipée revendique** la baisse des effectifs par classe/groupes, des installations de qualité, une formation initiale et continue à la hauteur des enjeux, des horaires d'EPS portés à 4 heures hebdomadaires... **Elle défend aussi** l'idée d'une éducation physique sportive et artistique émancipatrice, dont les APSA sont le contenu et le support, mettant en œuvre les pédagogies innovantes et interdisciplinaires, les approches coopératives et créatives où le corps est perçu comme une source de mouvements favorisant l'épanouissement, l'affirmation de sa singularité et de son ouverture aux autres, comme source de pensée et de créativité; où le corps, les sensations et émotions ne sont pas subordonnés à une finalité performative source d'exclusion.

Enfin, l'Ecole Emancipée porte, y compris au sein du SNEP-FSU, la critique fondamentale du sport de compétition de haut niveau et celle des (Grands) évènements sportifs inter-

nationaux, y compris les JOP. Scandales financiers, dopage, dépenses pharaoniques, tricheries, nationalismes exacerbés, compromissions politiques, massacre écologique, inégalités de genre, violences sexistes, sexuelles, homophobie et transphobie, éviction des populations non désirées et/ou défavorisées de l'espace public, tentation sécuritaire par la vidéosurveillance algorithmique, maltraitance des centaines de salarié·es, bénévoles et des athlètes elles et eux-mêmes qui commencent à lever le voile et média-tiser la mise à mal régulière de leur santé mentale... en sont des constantes, et les JOP de Paris n'ont pas dérogé à la règle.

Non il ne s'agit pas de purifier le sport, les institutions sportives et leurs pratiques : il n'est pas possible de réformer l'idéologie libérale dominante à laquelle ils sont inféodés et dont ils se nourrissent.

Après Paris en 2024, les Alpes pourraient accueillir les JOP d'hiver en 2030. L'Ecole Emancipée appelle le SNEP-FSU à soutenir le collectif de citoyen·nes qui s'y oppose.

C'est cette orientation que défend l'Ecole Emancipée au SNEP et à la FSU. Pour la renforcer, votez et faites voter pour la liste École Emancipée !

Les membres ÉE
du Bureau National du SNEP-FSU



LISTE ÉÉ 2026

Nom - Prénom	Établissement - Ville	Dpt	ACAD
SOUMAILLE - Valérie	LYCEE V. HUGO - POITIERS	86	Poitiers
LAJAUMONT - Sonia	LYCEE A. RENOIR - LIMOGES	87	Limoges
BONNET - Véronique	RETRAITEE - AYTRÉ	17	Poitiers
HABERA - Nicolas	SUAPS - LILLE	59	Lille
BERTOLINO - Guy	RETRAITE - LAVERUNE	34	Montpellier
LAGET - Emmanuel	RETRAITE - MONTPELLIER	34	Montpellier
ANTOINE - Emmanuel	COLLEGE H. LAUGIER - FORCALQUIER	4	Aix-Marseille
AUBARBIEUR - Guy	RETRAITE - POITIERS	86	Poitiers
BAHL - Raymond	RETRAITE - STRASBOURG	67	Strasbourg
BAQUET - Carole	RETRAITEE - LE PRADAL	34	Montpellier
BEKHTARI - Melissa	COLLEGE AUX QUATRE VENTS - LANMEUR	29	Rennes
BENNEJEAN - Cécile	LYCEE A. D'AQUITAINE - POITIERS	86	Poitiers
BERTON - Cyril	FSS - POITIERS	86	Poitiers
BOISSARD - Carole	LYCEE A. RENOIR - LIMOGES	87	Limoges
BOROLI - Vincent	LYCEE PIERRE BEGHIN - MOIRANS	38	Grenoble
CARRET - Yoann	COLLEGE E. RENAN - SAINT-HERBLAIN	44	Nantes
CAUBET - Philippe	RETRAITE - DIGES	89	Dijon
CIBERT - Isabelle	COLLEGE J. MOULIN - AMBAZAC	87	Limoges
DESPOUX - Romain	LYCEE V. HUGO - POITIERS	86	Poitiers
DEWINNE - Cécile	COLLEGE JOLIOT CURIE - TONNAY-CHARENTE	17	Poitiers
EYSERIC - Jérôme	COLLEGE R. BERNIER - ST SEBASTIEN S/LOIRE	44	Nantes
FERIGNAC - Chrystel	RETRAITEE - MONTPELLIER	34	Montpellier
FERNANDEZ - Jean-Yves	RETRAITE - SAINT ANDRE	974	La Réunion
FILLAUD - Samuel	COLLEGE G. PHILIPPE - CHAUVIGNY	86	Poitiers
FLEURY - Vincent	COLLEGE R. VERGES - LA POSSESSION	974	La Réunion
GAGNIER - Gérard	RETRAITE - BEAUFORT	26	Grenoble
GAPIN - Ophélie	COLLEGE G. PHILIPPE - CHAUVIGNY	86	Poitiers
GUIHARD - Géraldine	COLLEGE JEAN MONNET - ST AGNANT	17	Poitiers
GUIMBRETIERE - Mireille	LYCEE JULIETTE RECAMIER - LYON	69	Lyon
GUINET - Marion	COLLEGE H. DUNANT - DIJON	21	Dijon
JUNQUA-LAMARQUE - Clotaire	TZR CHARENTE - ANGOULEME	16	Poitiers
LAGUILLAUMIE - Pierre	RETRAITE - CHEVANNES	89	Dijon
LEPRETRE - Yvan	LYCEE B. PALISSY - SAINTES	17	Poitiers
MAILLET - Jean	RETRAITE - MONTARGIS	45	Orléans-Tours
MAILLET - Toinette	RETRAITEE - MONTARGIS	45	Orléans-Tours
MICHAUD - Elodie	COLLEGE J. MONNET - LUSIGNAN	86	Poitiers
PRISOT - Arnaud	COLLEGE A. CAMUS - AUXERRE	89	Dijon
RAMBOURG - Julien	LYCEE JESSE DE FOREST - AVESNES-SUR-HELPE	59	Lille



CONGRÈS NATIONAL 2026

RAPPORT FINANCIER

2020/2021 – 2021/2022 – 2022/2023 – 2023/2024 – 2024/2025

Le rapport financier présenté relate l'activité syndicale sur cinq ans au lieu de trois (suite à l'année COVID, et au décalage de notre congrès par rapport au congrès de la FSU).

Sur les cinq dernières années, le SNEP-FSU a eu une activité syndicale importante : en organisant les luttes face aux attaques de notre disci-

pline, de l'École et de la fonction publique ; en proposant des stages de formation, des rencontres sur le métier, la carrière, les programmes, les équipements. Des temps forts ont jalonné la période : le congrès national de Porticcio, en décembre 2021, la campagne sur les élections professionnelles de 2022, la publication du livre « les 40 ans de l'EPS », des

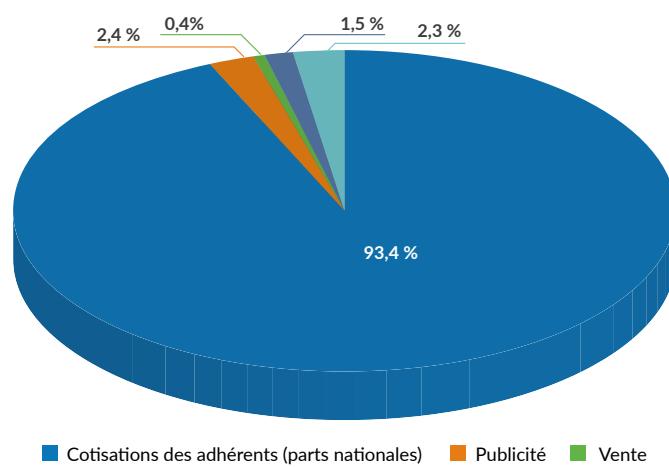
programmes alternatifs, les assises du supérieur et les états généraux de l'EPS en 2023, le congrès d'études à Strasbourg et le colloque du sport scolaire en 2024, sans oublier toutes les actions menées sur la campagne des 4 h d'EPS comme l'action du 15 mars 2024, ou l'enquête équipements nationale et la sortie en 2025 du livre « techniques, émotions, dé-

veloppement humain » du centre EPS et société que nous avons financé.

Toutes ces initiatives, nécessaires et importantes pour faire vivre notre syndicalisme, ne seraient pas possibles sans l'adhésion et la confiance des collègues. Plus de 93 % du budget du SNEP-FSU provient exclusivement des cotisations syndicales.

ANALYSE DES ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES :

Sur les 5 ans, la **moyenne** des produits se répartit de la façon suivante :



- Cotisations des adhérent·es (parts nationales) : 1 489 826,55 € soit 93,4 %, c'est l'essentiel de nos ressources
- Publicité : 38 629,87 € soit 2,4 %
- Vente : 6 587,16 € soit 0,4 %
- Solidarité : 23 705,33 € soit 1,5 %
- Contributions de fonctionnement : 36 280,82 € soit 2,3 %

Les charges sont réparties en moyenne sur les 5 ans de la manière suivante :

- 1^{er} poste de dépenses : L'ACTIVITÉ NATIONALE (26 %)
- 2^{ème} poste de dépenses : LES BULLETINS (20 %)
- 3^{ème} poste de dépenses : LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT (téléphonie, informatique, reprographie, affranchissements, frais généraux et entretien local) (20 %)
- 4^{ème} poste de dépenses : LES SALAIRES des 6 secrétaires de droit privé (17 %)
- 5^{ème} poste de dépenses : LES COTISATIONS AUX ORGANISMES FÉDÉRAUX ET NATIONAUX (10 %)
- 6^{ème} poste de dépenses : LES TRAVAUX DU SIÈGE (7 %)

Recettes nationales	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Nombre de syndiqué·es	9 598	9 084	9 168	9 214	9 294
Montant moyen de la part nationale par syndiqué·e	153	155	156	164	168
Cotisations	1 471 237,00 €	1 433 389,77 €	1 431 152,00 €	1 510 682,00 €	1 562 200,50 €
Solidarité	515,00 €	8 680,00 €	97 300,00 €	7 817,00 €	2 028,40 €
Ventes	1 324,00 €	2 442,28 €	3 184,00 €	3 100,00 €	2 062,50 €
Publicité	40 693,00 €	38 691,53 €	44 006,00 €	31 353,00 €	28 282,67 €
Contributions de fonctionnement	27 318,00 €	30 432,74 €	52 283,00 €	28 616,00 €	25 129,17 €
Total :	1 541 087,00 €	1 513 636,32 €	1 627 925,00 €	1 581 568,00	1 619 703,24 €

Charges siège national	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Publications	267 604,00 €	327 648,32 €	409 859,00 €	297 601,00 €	254 887,15 €
Frais de fonctionnement Frais généraux	315 401,00 €	297 246,99 €	320 051,00 €	363 703,00 €	313 483,00 €
Activités responsables nationaux, Instances	226 326,00 €	348 545,08 €	333 180,00 €	359 227,00 €	379 450,10 €
Salaires	200 951,00 €	313 713,42 €	273 347,00 €	288 457,00 €	296 433,59 €
Cotisations fédérales et nationales	154 640,00 €	157 134,03 €	152 065,00 €	147 902,00 €	161 816,39 €
Événements	44 230,00 €	211 364,55 €	28 260,00 €	101 901,00 €	44 598,24 €
Travaux siège	239 230,00 €	45 338,64 €	128 243,00 €	45 168,00 €	84 365,12 €
Total :	1 448 382,00 €	1 700 991,03 €	1 645 005,00 €	1 603 959,00 €	1 535 033,59 €
Résultat d'exercice :	92 705,00 €	-187 354,71 €	-17 080,00 €	-22 391,00 €	84 669,65 €

Bilan :

L'exercice 2020/2021 est excédentaire (l'activité étant encore impactée par la pandémie). Les exercices 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024 sont déficitaires. Le premier est lié à l'organisation du congrès de Porticcio, l'embauche d'une secrétaire supplémentaire et d'une rup-

ture conventionnelle d'une salariée. Pour 22/23, le budget publication a explosé (année des élections professionnelles, mais aussi lié à l'inflation des prix du papier et frais d'expédition, des frais d'hébergement), l'édition des 40 ans de l'EPS. En 23/24 nous subissons toujours les

augmentations des prix malgré le réajustement des cotisations syndicales ; nous avons organisé le congrès d'étude de Strasbourg, le séminaire du sport scolaire et les assises du supérieur. L'exercice 24/25 est à nouveau excédentaire grâce à la réduction des coûts de bulle-

tins et des économies sur des frais généraux sans pour autant renier sur le nombre des stages nationaux.

Le nombre de syndiqué·es remonte progressivement depuis 3 ans et nous permet d'envisager l'activité plus sereinement.

Entités départementales et académiques :

83 trésorier·es en métropole et outre-mer gèrent les finances au niveau académique et départemental. L'essentiel des recettes provient de la part de la cotisation revenant aux académies, soit en moyenne 46,47€ par syndiqué·e sur ces 5 années

(sachant que la part académique est plus importante en outre-mer du fait de la surcotisation).

L'activité couvre les déplacements (réunions institutionnelles, réunions de bureau), les frais d'hébergements, les frais de repas et le matériel

nécessaire à l'action syndicale. Le fonctionnement englobe les frais de téléphonie et internet, informatiques, la location immobilière et les fournitures. L'exercice 2022/2023 est déficitaire car les entités ont participé par solidarité à l'activité na-

tionale. Les autres exercices sont excédentaires. Pour 2020/21 et 21-22, l'activité syndicale est restée impactée par la pandémie de la Covid-19. On note une évolution dans le chapitre Bulletin qui diminue avec la diffusion des publications via internet.

Recettes acad/dép	20-21	21-22	22-23	23-24	24-25
Cotisations (parts acads)	426 531,96 €	418 006,10 €	418 087,64 €	436 400,48 €	454 522,78 €
Dons, solidarité	1 934,10 €	5 658,41 €	34 662,78 €	8 014,36 €	6 167,53 €
Total :	428 466,06 €	423 664,51 €	452 750,42 €	444 414,84 €	460 690,31 €
Charges acad/dép					
Fonctionnement	101 072,39 €	102 319,24 €	71 734,29 €	93 834,46 €	89 334,80 €
Bulletins	65 141,08 €	60 428,60 €	81 952,66 €	65 050,31 €	56 829,69 €
Activités	135 011,97 €	187 602,94 €	239 226,20 €	272 979,59 €	218 094,57 €
Dons-Cadeaux	5 326,62 €	4 111,14 €	117 359,98 €	6 649,53 €	10 967,40 €
Cotisations autres	1 496,58 €	1 570,87 €	2 325,28 €	1 204,00 €	1 098,01 €
Total :	308 048,64 €	356 032,79 €	512 598,41 €	439 717,89 €	376 324,47 €
Exercice acad/dép :	120 417,42 €	67 631,72 €	-59 847,99 €	4 696,95 €	84 365,84 €
Disponibilités	885 872,00 €	953 646,32 €	893 798,00 €	897 744,00 €	982 429,82 €

En conclusion, dans un contexte compliqué de mise à mal du dialogue social, d'attaques permanentes de nos métiers, de notre école publique, de la fonction publique, il convient de continuer à rassembler la profession, en poursuivant le lien avec les collègues et montrant l'utilité et l'importance de notre activité syndicale. L'adhésion est le premier soutien au syndicalisme que le SNEP-FSU porte, pour la permanence de la défense des intérêts des personnels et de nos métiers.

Fanny MOUTON, Trésorière nationale



MODIFICATIONS STATUTAIRES

Le congrès est le seul cadre permettant d'opérer une modification des statuts du syndicat.

Ainsi à l'occasion du congrès de Guidel 2026, sont proposées plusieurs modifications statutaires.

1. Crédation d'une cellule de veille et de prévention des VSS

En premier lieu et conformément au mandat adopté lors du précédent congrès de Porticcio, le SNEP-FSU, engagé contre toutes formes de violences sexuelles et sexistes, propose d'intégrer une modification statutaire concernant la création d'une cellule de veille et de prévention contre les violences sexuelles et sexistes en un nouvel article 17, repris ci-dessous :

« Le SNEP-FSU se dote d'une cellule de veille et de prévention contre les violences sexuelles et sexistes. Sa composition et ses objectifs sont fixés au règlement intérieur. »

Son fonctionnement et ses objectifs seront intégrés dans le règlement intérieur.

rieur du SNEP-FSU après une élaboration collective associant celles et ceux qui souhaitent y contribuer pour être ensuite soumis au vote du conseil délibératif national.

2. Intégration des personnels techniques et pédagogiques Jeunesse (CEPJ)

Par ailleurs, le SNEP-FSU propose dans les statuts, l'intégration de formulations permettant d'officialiser l'élargissement acté lors d'un vote du conseil délibératif national de notre champ de syndicalisation et d'action en direction des personnels techniques et pédagogiques Jeunesse relevant du Ministère Jeunesse et Sport.

« Le syndicat a pour objet (...) de défendre et d'améliorer la qualification, la formation initiale et continue des enseignant·es d'EPS et des personnels techniques et pédagogiques J&S (professeur·es de sport (PS), conseiller·es d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ), conseiller·es techniques et pédagogiques supérieur·es (CTPS)). »

3. Modifications et mises en conformité

En dernier lieu, les statuts ont été modifiés afin de prendre en compte les évolutions de structuration dont notamment l'existence d'un co-secrétariat général.

La féminisation de l'orthographe, conformément aux mandats du SNEP-FSU, donne lieu également à la modification de nombreuses formulations.

L'ensemble des statuts étant trop volumineux pour pouvoir être repris intégralement dans ce bulletin spécial congrès, nous vous invitons à pouvoir en prendre connaissance sur le site à la rubrique « congrès Guidel 2026 ».

CONGRÈS GUIDEL 2026
23 - 27 MARS





U&A ET SANS TENDANCE APPELLE À VOTER

POUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ ET LE RAPPORT FINANCIER

Les politiques néolibérales menées par les gouvernements successifs et renforcées depuis l'arrivée d'E. Macron au pouvoir impactent lourdement la société, l'école, notre discipline et nos métiers. Le rapport d'activité présenté par la direction nationale, qui porte sur les années 2021 à 2025, fait état des multiples attaques et de l'activité syndicale déployée par le SNEP-FSU pour construire les rapports de force et revendiquer sur de nombreux dossiers.

Un syndicalisme sous pression permanente :

Malgré un flot continu de contre-réformes et un dialogue social dégradé depuis la loi dite de « Transformation de la Fonction Publique », le SNEP-FSU a continué à développer son activité d'analyse, d'information, de formation et de mise en action de la profession. Cependant, les organisations syndicales et les mouvements sociaux se heurtent à un pouvoir sourd aux revendications majoritaires et qui développe une politique autoritaire pour museler la contestation.

Dans ce contexte et fort de son orientation, le SNEP-FSU a poursuivi son activité syndicale articulant les enjeux spécifiques à nos métiers et missions et ceux généraux communs à l'ensemble des salarié·es de la Fonction publique et du privé.

Afin de développer des luttes majoritaires, de participer à la bataille idéologique et gagner sur nos revendications, le SNEP FSU a toujours recherché à développer le lien avec la profession en multipliant les formes d'actions et d'informations variées. La campagne des 4 heures initiée à

la suite du congrès de Porticcio en est l'illustration : équipements avec le « gymnase score », bataille de l'emploi et recrutements, programmes alternatifs, enquête XXL, enseignement de la natation, coordo des APSA... Le SNEP-FSU a sans relâche informé et formé largement la profession au travers des multiples publications, outils pour agir, stages et initiatives diverses comme la « semaine de l'EPS » et divers colloques permettant de rencontrer plusieurs milliers de collègues et travailler. Parallèlement, il a rencontré nombre d'élue·es, de décideurs et de personnalités pour débattre de ses revendications et les faire prendre en compte comme cela a été le cas avec les 4 heures d'EPS reprises dans le programme de législature du NFP en juin 2024.

Le SNEP-FSU, avec les collègues, a mené une lutte opiniâtre face aux attaques sur les lycées, le collège, le sport scolaire et les conditions de travail : effectifs par classes, équipements, horaires, DHG, pénibilité... Cette activité permanente a permis de limiter les reculs et de visibiliser nos revendications.

Sur le plan des rémunérations et des carrières, le SNEP avec la FSU a obtenu des avancées sur la classe exceptionnelle et le ratio de promotion à la hors classe dans un contexte budgétaire difficile, mais qui sont loin de solder l'urgence des besoins de revalorisation générale de nos salaires notamment en vue d'obtenir l'égalité salariale.

Malgré la bataille menée sur la formation des enseignant·es, le gouvernement a imposé le projet d'E. Macron qui fait courir un grand risque à la

professionnalisation de nos métiers. Le SNEP-FSU continue de peser pour limiter la casse organisée.

Une orientation à poursuivre

Notre courant de pensée en responsabilité de la direction du SNEP-FSU agit pour rassembler largement la profession autour de nos revendications et propositions d'actions pour gagner le rapport de force et imposer d'autres choix. Ceci est possible grâce à la permanence de l'activité menée par les équipes militantes de terrain U&A dans lesquelles les femmes doivent pouvoir prendre toute leur place, au plus près, et avec les collègues.

L'orientation que nous portons n'a jamais cessé d'articuler les luttes spécifiques et générales, seules à même de mobiliser et de s'opposer aux politiques néolibérales actuelles et à l'extrême droite.

Cette orientation a permis de renforcer la syndicalisation, condition indispensable pour financer l'ensemble des activités syndicales (voir rapport financier).

Pour renforcer encore notre syndicalisme et nos orientations, nous vous appelons à approuver les rapports d'activité et financier de la direction sortante du SNEP-FSU et à voter pour la liste « Unité et action et sans tendance ».



RÉPONSE DE L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE (ÉÉ) AU RAPPORT D'ACTIVITÉ NATIONAL

- Sur le sport de haut niveau, les jeux olympiques.

L'analyse des JOP de Paris faite dans le RA se résume à une phrase : « Ce fut un événement festif prouvant que des valeurs d'égalité, de fraternité, de solidarité entre les peuples peuvent exister, malgré la marchandisation de l'événement ». Nous ne partageons pas cette affirmation. Elle tait tous les problèmes écologiques, sociaux, démocratiques que nous dénonçons dans notre texte d'orientation (scandales financiers, dépenses pharaoniques, compromissions politiques, massacre écologique, éviction des populations non désirées et/ou défavorisées de l'espace public, tentation sécuritaire par la vidéosurveillance algorithmique, nationalismes exacerbés, tricheries, dopage...). Elle est aussi en contradiction avec les témoignages d'inégalités de genre, de violences sexistes, sexuelles, d'homophobie et de transphobie mais aussi de maltraitance des centaines de salariés, bénévoles et des athlètes elles et eux-mêmes qui commencent à lever le voile et médiatiser la mise à mal régulière de leur santé mentale.

Contrairement à la direction nationale, nous ne pensons pas qu'il s'agisse de « dérives ». Il n'est pas possible de réformer l'idéologie libérale ni les rapports de domination auxquels le sport, les institutions sportives et leurs pratiques sont inféodés et dont ils se nourrissent.

Le constat de « l'absence d'héritage promis » nous interroge. Les bilans négatifs des expériences passées pouvaient-ils laisser croire qu'il en serait autrement pour les Jeux de Paris ? Quant à une potentielle politique de démocratisation des pratiques sportives dont le SNEP-FSU déplore qu'« un an après les JOP, aucune [...] n'a[it] été engagée », la politique de réduc-

tion des dépenses publiques menée par Emmanuel Macron et ses gouvernements ne laissait guère de doute sur sa survenue.

- Sur la campagne « Pour une jeunesse plus sportive ».

Nous défendons l'idée des APSA, contenu et support de l'enseignement en EPS. Pour autant nous ne nous reconnaissons pas dans cette campagne. L'ÉÉ porte l'ambition d'une jeunesse éduquée physiquement, dont le corps, les sensations et émotions ne sont pas subordonnés à une finalité performative source d'exclusion. Une ambition assez divergente des objectifs défendus par la campagne « Pour une jeunesse plus sportive » laquelle précise « Faire du sport, au sens d'entrer dans la culture sportive de transformation de soi dans la rencontre avec les autres, la recherche d'un dépassement, de performance » et revendique 4 heures d'EPS pour cela. La pétition « Pour une jeunesse plus sportive, tout commence à l'école », elle, annonce que « la garantie d'un investissement futur des jeunes dans les clubs sportifs (...) passe par leur confrontation dès le plus jeune âge aux apprentissages dans les APSA, ce que permet l'EPS ». En mêlant intimement Sport et EPS, le SNEP n'aide pas à la clarification et moins encore quand il affirme que le sport permet d'être en bonne santé. Sélection, dopage, pression, blessures... bons pour la santé ?

- Sur l'activité syndicale que nous devons développer pour peser :

La représentativité du SNEP-FSU lui confère une responsabilité particulière pour faire avancer les revendications sur son champ spécifique. Mais pour l'ÉÉ, c'est parce qu'un mouvement social large, indépendant mais en lien avec les organisations politiques progressistes, aura pu imposer une al-

ternative aux orientations libérales, que nous reconquerrons des services publics rénovés et démocratisés dans lesquels nous, enseignant·es d'EPS et professeur·es de sport, aurons toute notre place. Après avoir accompagné les prises de conscience, il est donc indispensable que le SNEP-FSU encourage et favorise plus qu'il ne le fait, l'engagement de ses adhérent·es dans la vie de notre fédération la FSU et, au-delà, dans les mobilisations interprofessionnelles et les différents cadres unitaires de luttes pour défendre et/ou promouvoir les valeurs qui sont les nôtres.

Nous regrettons, d'autant plus dans le contexte d'instabilité politique, que n'ait pas été restauré pour ce congrès, le thème consacré aux alternatives écologiques et sociales. Celles-ci existent et sont crédibles, elles doivent être diffusées, débattues et défendues notamment parce que porteuses d'espoirs, elles permettront de barrer la route à l'accession au pouvoir de l'extrême droite.

Ces divergences ne nous permettent pas d'appeler à voter Pour le Rapport d'Activité.

Les élu·es ÉÉ du bureau national sortant

THÈME 1

REDONNER À L'ÉCOLE PUBLIQUE ET L'EPS

LES MOYENS D'ÉMANCIPER TOUTES LES JEUNESSES !

Contexte

Les jeunesse concentrent les tensions de notre époque : inégalités, santé, insertion sociale. Elles ne sont pas un problème à résoudre, mais le miroir de crises sociales.

Les réformes éducatives depuis 2017 ont transformé le système éducatif en remettant en cause, sans l'afficher publiquement, la volonté de démocratiser l'accès aux savoirs. Le système éducatif s'est orienté vers une adéquation aux besoins du capitalisme et de ses besoins d'emploi en rompant avec le projet de formation d'un·e citoyen·ne et d'accès à la culture commune. Cela passe entre autres par la baisse des horaires disciplinaires à travers de nombreuses réformes (collège, lycées), le tri scolaire (parcoursup, « groupes de niveaux », parcours en Y dans la voie professionnelle), le pilotage par les évaluations nationales et les tests (dont ceux de condition physique), le renforcement du financement des Écoles privées au détriment du public accentuant le séparatisme scolaire. D'un côté une École de base, des fondamentaux, utilitariste axée sur l'employabilité immédiate des jeunes, et une École privée sous contrat/hors contrat accessible seulement à celles et ceux qui en ont les moyens.

Les décisions budgétaires ont impacté le système éducatif : nombre d'élèves par classe très élevé, inclusion sans moyens à la hauteur, baisse de l'accès à la for-

mation, non financement de dispositifs existants, non revalorisation, ces décisions mettent en tension les personnels qui souhaitent la réussite de tous·tes. Le projet de budget 2026 prévoit de nouvelles suppressions de postes sous couvert de la démographie, alors que depuis 2017 plus de 10 000 postes ont été supprimés pour autant d'élèves supplémentaires. Aucune mesure n'est envisagée pour remédier aux situations de nombreux établissements scolaires non classés en éducation prioritaire. Quant à la formation, les moyens qui lui sont alloués ont été fortement diminués et les conditions d'accès à la formation continue ont été empêchées.

Le système éducatif est de plus en plus piloté par des évaluations nationales et un management pédagogique qui vise à imposer contenus et manière d'enseigner, sous couvert d'une liberté pédagogique dévoyée (ex référentiels du baccalauréat). La profession est plus que jamais exposée à une perte de sens du métier devant une accumulation de réformes et une surprescription administrative chronophage (e-pack, SANTORIN, tests), quand les temps de travail en équipe EPS autour des contenus disciplinaires s'amenuisent. Par ailleurs, cette école utilitariste entraîne aussi un changement des programmes et des finalités disciplinaires. Concernant l'EPS, l'accès à la culture est peu mis en avant,

quand les enjeux de santé deviennent prédominants (APQ, 2 h de plus en collège, tests de condition physique). Sous couvert d'améliorer le bien-être et les apprentissages, le politique cherche à réduire le temps scolaire, notamment à travers la convention citoyenne. Le moins d'école creusera encore plus les inégalités concernant la pratique d'activités physiques sportives et artistiques et mettra nécessairement en concurrence les disciplines. La diminution du temps scolaire amène à plus ou moins long terme la question de l'externalisation de notre discipline l'Éducation physique et sportive.



© Fabrice DUMIER

Questions mises en débat

- ▶ Quelle organisation du temps scolaire et périscolaire souhaitons-nous et quelles politiques publiques de démocratisation du sport dans ce cadre ?
- ▶ Comment permettre l'accès à une culture commune de qualité en EPS ?
- ▶ Comment reconstruire du commun pour la profession ? Comment reconquérir des espaces de débats pédagogiques et reprendre la main sur notre métier ?
- ▶ Les objectifs de santé doivent-ils être développés en EPS, si oui à quelles conditions ?
- ▶ Comment construire une école de l'égalité (filles-garçons) notamment en EPS (APSA, barèmes, contenus...) ?
- ▶ Quelle place et quels moyens pour l'enseignement privé dans notre pays ?

DÉMOCRATISER L'ACCÈS AU SPORT, À LA CULTURE ET AUX LOISIRS, **UNE URGENCE POUR LA JEUNESSE ET LE PAYS !**

Contexte

La pratique physique et sportive est un enjeu majeur de santé publique et le révélateur d'inégalités importantes d'accès à la culture. En 2020, l'Anses montrait que 49 % des enfants présentaient un « risque sanitaire très élevé », défini comme le fait de passer plus de 4 h 30 par jour devant un écran et/ou de faire moins de 20 minutes d'activité physique. Le niveau de sédentarité est plus élevé chez les jeunes issus des milieux les moins favorisés.

Le sport, la culture et les loisirs, auxquels tous·tes les jeunes n'ont pas accès, sont des lieux de discrimination (Défenseure des droits-2023). 71 % des enfants issus des ménages aux plus bas revenus ne sont inscrits dans aucune activité sportive, associative ou culturelle, contre seulement 38 % des enfants des familles les plus aisées (Source CREDOC 2023). Près de 5 millions d'enfants ne partent pas en vacances notamment pour des raisons financières.

La démocratisation du sport est un enjeu majeur mais elle n'est pas gage d'émancipation si on ne s'attaque pas aux inégalités de tous ordres : sociales, territoriales, racistes, religieuses, de han-

dicap, de genre etc. 1 an et demi après le déroulement des jeux olympiques et paralympiques en France, force est de constater que les grandes ambitions d'héritage ont été sabordées : disparitions du pass sport pour les 6/13 ans, budget du ministère des sports raboté, changement des missions des CTS...

Permettre aux enfants et à la jeunesse d'entrer dans une activité sportive pour aller jusqu'au plus haut niveau de réalisation et de dépassement de soi constitue pourtant une dynamique humaine fondamentale.

Le sport de haute performance, de plus en plus marchandisé, les grands événements sportifs, tels qu'ils sont organisés aujourd'hui, poussent à bout la logique de recherche de profits au détriment des populations et de l'environnement et participent d'un écocide.

Dans une période où la santé mentale n'a jamais été aussi dégradée chez les jeunes (selon le MJSVA et l'Étudiant 15 % des collégien·nes, 14 % des lycéen·nes et un tiers des étudiant·es présentent les signes d'une détresse psychologique), il est important que les politiques Jeunesse soient porteuses d'espoir. Essentielles pour accompa-

gner les jeunes dans leur parcours et répondre à leurs aspirations, les politiques actuelles souffrent d'une multiplicité de dispositifs et d'une ouverture de plus en plus grande au secteur privé marchand.

Pour répondre aux besoins d'éducation, de culture, de santé, de lien social, d'égalité, d'environnement, les politiques sportives et de jeunesse doivent évoluer pour mieux servir l'intérêt général. Notre syndicalisme doit continuer à débattre, faire évoluer ses mandats et à en inscrire d'autres, afin d'agir sur des politiques porteuses de progrès sociaux.



© PARIS 2024 - Stéphane KEMPINAIRE / KMSP

Questions mises en débat

- ▶ Sport de masse, Sport de haut niveau et grands événements sportifs internationaux (GESI) : quelles conditions/alternatives pour favoriser la démocratisation et l'émancipation ? (Infrastructures, accompagnement des jeunes jusqu'au haut niveau, bénévolat, solidarité financière).
- ▶ Comment renforcer la place et la visibilité des femmes dans le sport ? (Instances, médias, règlements sportifs, équipements, mesures salariales ou aménagement des carrières).
- ▶ L'accès aux loisirs, aux vacances, à la culture et à l'autonomie : quels rôle et place du service public pour réduire les inégalités ? (projets éducatifs pour les loisirs, centres de vacances, prise de responsabilités des jeunes, accompagnement à l'emploi et l'autonomie)

THÈME 3

RECONNAÎTRE L'ENGAGEMENT DES AGENT·ES DE LA FONCTION PUBLIQUE, AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL !

Contexte

Les services publics et la fonction publique sont des éléments structurants du modèle social français appuyé sur le statut de fonctionnaire au service de missions d'intérêt général. Être fonctionnaire, permet d'être protégé par un statut qui donne des droits et crée des obligations, et rend acteur du service public au service de l'intérêt général.

Par leur orientation néolibérale, les derniers budgets de l'État présentés à l'Assemblée Nationale, ne cessent d'affaiblir les services publics. Les suppressions d'emplois d'enseignant·es se poursuivent d'année en année et les crédits alloués au ministère chargé des sports, en baisse, ne représentent que 0,2 % du budget de l'État. Nos métiers sont dévalorisés, leur sens dévoyé par le new-management à l'œuvre, et en voie de paupérisation avec une perte de la valeur du point d'indice de 23 % depuis 2000. Ces éléments, avec les dégradations des conditions de travail, sont constitutifs de la « crise d'attractivité » organisée dans l'Éducation.

C'est un véritable changement de cap que nous devons obtenir ainsi qu'une réelle rupture budgétaire qui puisse permettre de revaloriser les personnels, améliorer nos conditions de travail, conforter notre métier d'enseignant·es d'EPS et de personnels techniques et pédagogiques jeunesse et sports, prendre en compte la spécificité d'exercice de l'enseignement des APSA, conduire à une égalité professionnelle sans condition entre les femmes et les hommes, aménager les fins de carrière et imposer l'abrogation de la dernière réforme des retraites.

La loi de transformation de la fonction publique instaurée en 2019 a profondément changé le rapport au statut de fonctionnaire, changeant le rapport à la hiérarchie, à la carrière, mais aussi faisant du recours au contractuel une norme et non plus l'exception. Les orientations de la LTFP ont profondément modifié les collectifs de travail et ont instauré de la défiance vis-à-vis de l'administration.

Il s'agit alors de s'inscrire collectivement dans un projet combatif porteur de sens pour la profession dans lequel s'inscrit la campagne des quatre heures d'EPS. Il est grand temps de gagner collectivement la revalorisation de nos métiers.



Questions mises en débat de manière non exhaustive

- ▶ Quelles revendications pour revaloriser nos métiers ?
- ▶ La loi de la transformation de la fonction publique a facilité et permis de développer plus encore le recours aux personnels contractuels. Quels enjeux en terme statutaire, de garantie collective de déroulement de carrière, de revalorisation et de missions de services publics recouvrent cette orientation ?
- ▶ La spécificité d'exercice du métier d'enseignant·e d'EPS et de professeur·e de sport n'est plus à démontrer. L'allongement des carrières relève de dispositions politiques qui font peu de cas des exigences professionnelles en particulier pour les femmes, des formes de pénibilité et de l'usure professionnelle spécifiques liées à l'exercice de nos métiers. Quelles sont alors les perspectives à construire collectivement et les conditions à même de répondre aux exigences de nos métiers tout au long de la carrière (avant et après) ?
- ▶ Depuis 30 ans le droit à la retraite est attaqué (âge, cotisations, bonifications, durée d'assurance...) Quelles mesures avancer pour opérationnaliser la revendication d'un âge légal à 60 ans à taux plein ?

QUEL SYNDICALISME POUR AMÉLIORER NOS MÉTIERS ET TRANSFORMER L'AVENIR ?

Contexte

Al'instar des conquêtes sociales historiques (sécurité sociale, Fonction publique...), les avancées dans notre discipline ont été possibles grâce aux luttes de la profession dynamisées par le SNEP-FSU (4^{ème} heure en 6^{ème}, intégration à l'EN, gymnases types SNEP...). Les luttes sont indispensables pour le progrès social et pour la mise en œuvre, par le pouvoir politique, des revendications. L'histoire sociale se lit sur le temps long durant lequel la permanence d'action et l'opiniâtreté sont des incontournables pour peser sur les orientations politiques.

Fondé sur l'exploitation de l'humain et des ressources, le capitalisme cherche toujours à se régénérer. Cela se traduit par l'affaiblissement et l'attaque de l'État Social (droit du travail, Services Publics (SP) et Protection Sociale), du statut des fonctionnaires, pour ouvrir de nouvelles parts de marché et favoriser les privatisations. La loi de transformation de la Fonction publique de 2019 a encore franchi un palier en s'en prenant violemment à la démocratie sociale, en faisant le choix de la contractualisation et du management.

Par ailleurs, la montée des extrêmes droites (ED), organisée par les milliardaires et leurs médias, fait courir un

grand risque pour l'État social, l'État de droit et les libertés dont les libertés syndicales. L'ED, ennemi des SP, de l'école et du monde du travail, vise à perpétuer l'ordre économique capitaliste et détourner les colères engendrées par l'austérité vers des boucs émissaires (immigré·es, fonctionnaires, chômeur·euses...), sans remettre en cause la répartition des richesses.

La distillation fataliste de l'idéologie de la résignation et de l'absence d'alternatives se heurte heureusement à la multiplication de luttes féministes, écologistes, antiracistes, anticolonialistes, pour la justice fiscale, la paix, la démocratie, les SP (École, hôpital, justice...), l'accès aux biens communs (eau, alimentation). Dans le contexte des luttes pour le progrès social et contre l'ED, lors des législatives de juin 2024, le SNEP-FSU, a appelé à voter pour les candidat·es portant le programme du Nouveau Front Populaire. La situation questionne aussi nos rapports, dans le contexte, aux partis politiques.

En plus de mettre la main sur les structures d'État pour imposer un modèle concurrentiel destiné à sauvegarder l'économie de marché, les politiques néolibérales ont la volonté d'affaiblir le syndicalisme de transformation sociale.

Cela se traduit notamment par une surdité permanente aux revendications exprimées par la grève, la manifestation ou sous d'autres formes. Conjointement, la discrimination syndicale se répand et gagne même la Fonction publique. Le renforcement de la syndicalisation est un enjeu nécessaire pour résister et faire avancer nos revendications. Outre les luttes syndicales et associatives, d'autres formes émergent (Gilets jaunes, bloquons tout), que nous devons analyser.

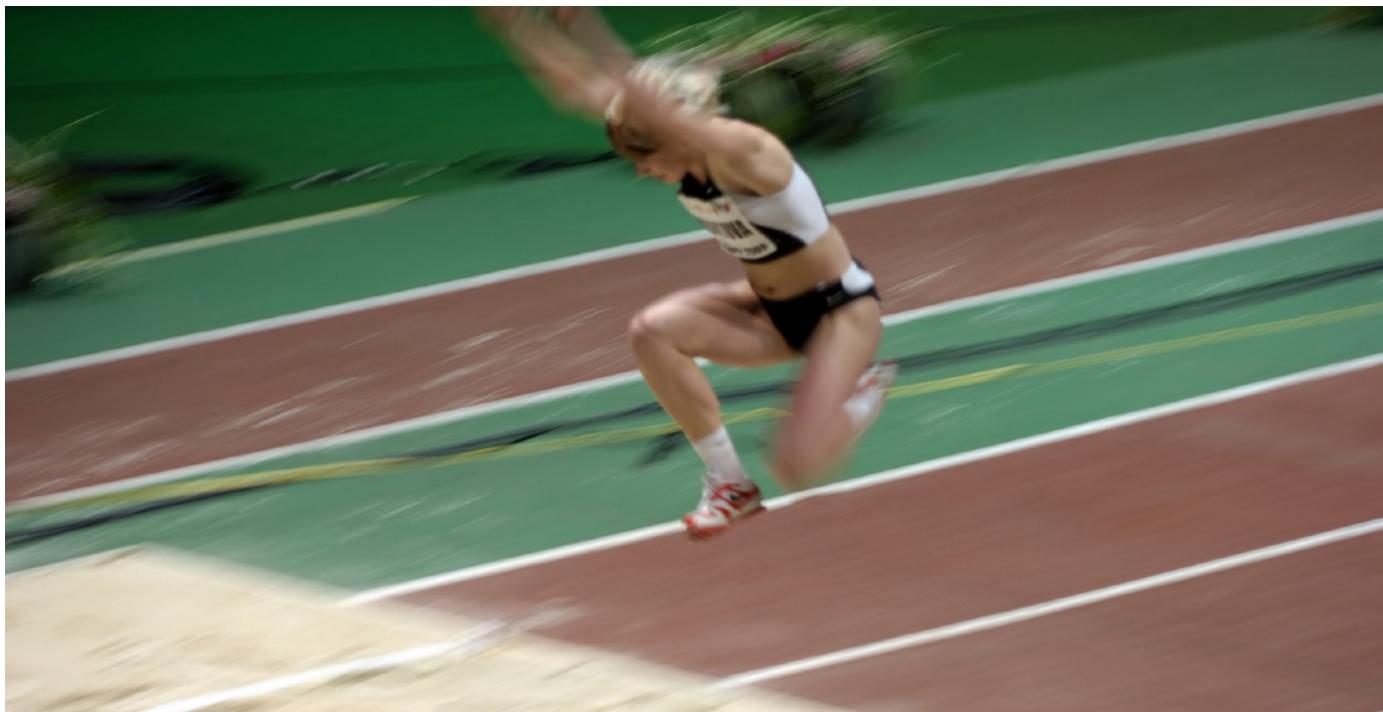


Questions mises en débat

- ▶ Comment favoriser l'engagement syndical des collègues et des adhérent·es pour leur permettre d'être acteur·rices de l'avenir professionnel, de l'école et des processus de lutte ?
- ▶ À quelles conditions le SNEP-FSU peut favoriser une plus grande prise

- de responsabilité des femmes dans le syndicat ?
- ▶ Le syndicat doit-il articuler les luttes spécifiques (salaires, IMP, EPS...) et les luttes générales (SP, PS, féminisme, écologie, paix...), et si oui comment ?
- ▶ Le syndicalisme doit-il prendre en

- compte les mouvements « citoyens », si oui comment ?
- ▶ Comment et à quelles conditions le syndicat doit-il se positionner vis-à-vis des partis politiques ?
- ▶ Comment agir pour lutter contre les idées d'Extrême Droite ?



CONGRÈS DU SNEP-FSU

UNE BOUFFÉE D'AIR POUR CONSTRUIRE L'AVENIR DE NOS MÉTIERS !

Pour une démocratie syndicale de haut niveau !

Le congrès du SNEP-FSU a pour fonction de construire les revendications et stratégies syndicales pour les 3 ans à venir pour l'EPS, le sport et la jeunesse. Pour répondre aux besoins de nos métiers, il est indispensable que chaque syndiqué·e participe au congrès. Ceci afin de nourrir le processus démocratique de ses analyses, points de vues et construire ainsi un syndicalisme ancré au terrain et élaboré collectivement : c'est un gage de démocratie, de légitimité et d'efficacité.

C'est pourquoi, le calendrier de l'année de congrès s'organise autour de 3 temps de rencontre :

- les Assemblées Générales Départementales (AGD) (du 1^{er} au 19 décembre, date choisie par chaque bureau départemental),
- les congrès académiques (du 5 janvier au 6 février, date choisie par chaque bureau académique),
- le congrès national à Guidel en Bretagne, du 23 au 27 mars 2026.

Ensemble, réenchantons nos métiers, l'École et les Services Publics !

Il est indispensable de construire un avenir progressiste pour nos métiers dans un contexte où se développent la perte de sens de l'activité professionnelle, la multiplication des tâches administratives, le repli sur soi, la banalisation des idées d'extrême droite, la prolifération des fake news, les conflits dans la sphère professionnelle... Ouvrir d'autres horizons ne peut se faire qu'en ensemble, avec la participation active de tous·tes. Dans le contexte actuel, le congrès est une réelle « bouffée d'air pur » pour réenchanter l'avenir : oui c'est possible, même si le système néolibéral tente de nous inculquer que l'avenir est déjà écrit.

Le SNEP-FSU offre un espace de possibles, de reprise en main du métier mais aussi d'utopies, perçues comme l'ensemble des conquêtes à venir, non encore réalisées mais en aucun cas irréalisables. C'est cet optimisme de la volonté qui conduit aux avancées sociales. Alors que nous venons

de fêter les 80 ans de la naissance de la sécurité sociale, cela prend du sens, stimule la volonté de s'engager et insuffle la dynamique collective. Il revient à chacun·e de s'en saisir. Participer au congrès du SNEP-FSU c'est créer ensemble, débattre, trouver des caps communs et des revendications qui nous lient pour la justice sociale, fiscale, environnementale, pour une École, une EPS, un sport et des politiques Jeunesse émancipatrices afin de combattre les inégalités et les dominations de toutes natures.

Nous t'appelons donc à participer aux Assemblées générales départementales et aux congrès académiques pour enrichir les réflexions, nourrir les débats sur les revendications à porter et les stratégies syndicales à développer.

Construisons ensemble l'avenir de l'EPS, du sport et de la jeunesse : tous et toutes aux congrès !

Rendez-vous dans les AGD, les congrès académiques ou au congrès national !



VOTEZ

Participez à votre A.G.
ou Congrès

Le congrès national du SNEP se tiendra statutairement en 2026, du 23 au 27 mars. La période d'élections syndicales qui s'ouvre verra le renouvellement de l'ensemble des responsables du SNEP-FSU tant au niveau départemental, territorial, académique que national. C'est donc un moment fort de la vie du syndicat. Par l'expression de son vote, chaque syndiqué·e assume sa responsabilité dans le fonctionnement démocratique du syndicat. Ces élections doivent être l'occasion d'un renforcement de notre force militante, d'un approfondissement de notre réflexion sur les revendications de notre profession.



Élections syndicales

Trois scrutins groupés :

- Le scrutin départemental dont l'élection du bureau départemental (S2).
 - Le scrutin académique ou territorial dont l'élection du bureau académique (S3).
 - Le scrutin national :
 - Rapports d'activité et financier nationaux.
 - Modifications statutaires.
 - Élection du bureau national, élu au scrutin de liste proportionnel.

Qui vote ?

Tous-tes les collègues syndiqué-es au titre de l'année scolaire 2025/2026 le jour de l'A.G. de dépouillement du scrutin.

Quand voter ?

- Dès maintenant, en envoyant votre vote à l'adresse indiquée dans le bulletin académique, territorial ou départemental que vous avez reçu et dans lequel figure le matériel de vote.
 - En participant au congrès départemental et/ou académique (ou à l'assemblée générale départementale).
 - En remettant votre vote à un·e collègue militant·e du bureau du SNEP-FSU.

Comment voter ?

Chaque collègue syndiqué·e doit recevoir le matériel de vote par l'intermédiaire de son·sa secrétaire départemental·e, académique, territorial·e ou du secrétariat national (isolés, outre-mer et étranger) :

- Bulletin de vote complet (scrutins nationaux, académiques, départementaux).
 - Enveloppe vierge.
 - Enveloppe mandat.

Période de vote :

Déterminée dans chaque département et/ou académie en fonction de la date de l'A.G. de dépouillement.

Enveloppe jaune



Enveloppe mandat

NOM :	Prénom:
Établissement :	<input type="checkbox"/> Départ.
Commune :	
Signature	
MANDAT	
<p>Je soussigné(e) donne mandat à : _____ ou au (la) secrétaire départementale(e), académique ou territoriale(e) du SNEP - pour déposer cette enveloppe contenant mes votes pour le Congrès de la FSU et à la Commission de dépouillement compétente - pour me représenter à l'Assemblée Générale préparatoire au Congrès de la FSU et y prendre toutes les décisions qu'il jugera utiles en mon nom (t)</p>	
<p>(1) Rayer éventuellement cette mention:</p>	